



Accidentée victime de la bureaucratie à Magog A2

Sylvie Noël, mère de 2 enfants

la tribune

Un canon explose dans un cuirassé des USA: 47 morts

■ WASHINGTON (Reuter) — Quarante-sept marins ont péri hier à bord du cuirassé américain Iowa lorsqu'un canon de 400 mm d'une tourelle du bâtiment a explosé au cours de manoeuvres dans l'Atlantique, a annoncé un porte-parole de la Marine.

Les canons de 400 mm de l'Iowa sont les originaux datant du premier armement du cuirassé en 1943 pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Le navire a toutefois subi de nombreuses modernisations et sa remise en service la plus récente remonte à décembre 1962.

L'exercice naval auquel participait le Iowa, commencé le 13 avril et qui devait s'achever le 4 mai, compte 29 navires de guerre américains ainsi que des frégates vénézuéliennes et brésiliennes.

Plus de 19 000 marins y participent, a précisé un porte-parole militaire.

«Nous confirmons maintenant qu'il y a 47 morts», a indiqué le porte-parole Steve Burnett.

Il a ajouté que l'explosion s'était produite lorsque l'équipage était en train de charger l'un des canons de 400 mm de l'Iowa — le plus gros canon de l'arsenal naval américain — au cours d'un exercice d'entraînement à environ 380 milles marins au nord-est de Puerto Rico, provoquant un incendie qui a été ensuite maîtrisé.

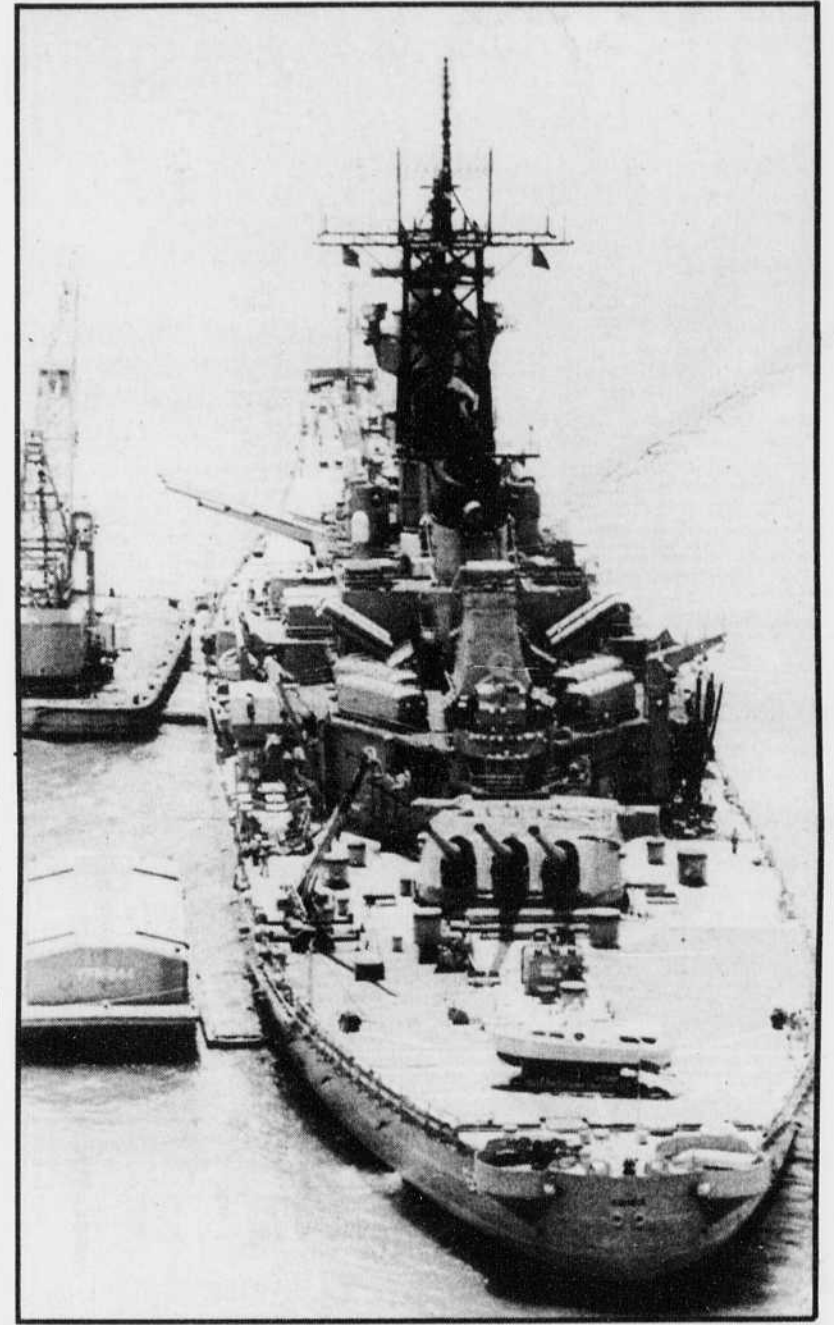
Le Iowa tirait avec ses puissants canons, capable de tirer des obus de plus d'une tonne avec une portée de 40 km, au cours de l'exercice baptisé du nom de code Fleetex, quand l'explosion s'est produite, ravageant la tourelle où le feu a pris, mais l'équipage l'a rapidement éteint.

L'accident n'a nullement mis en danger la navigabilité du bâtiment.

Secours en mer

Chris Baumann, porte-parole de la flotte américaine de l'Atlantique, a annoncé que le porte-avions Corral Sea, qui se trouvait à 200 km de l'Iowa lorsque l'explosion s'est produite, avait fait route vers le cuirassé pour lui apporter de l'aide.

Des hélicoptères du Coral Sea ont atterri sur l'Iowa amenant des équipes et des fournitures médicales.



Le cuirassé Iowa procède au ravitaillement, dans cette photo d'archives qui remonte à 1986. Une tourelle avant du navire de guerre a explosé pendant le chargement de l'un des canons, au cours d'un exercice de la marine américaine.



Le défenseur Garry Galley a forcé Mike McPhee à effectuer une pirouette lorsqu'il s'est aventuré dans la zone des Bruins en première période. Le Tricolore disputera son prochain match à Boston, fort d'une avance de 2-0 dans la série.

Smith bat Lemelin en prolongation

Les Flyers égalent la série 1-1 D1



Fonds de 250 millions \$ créé pour décontaminer 50 sites dangereux

par Rollande PARENT
■ MONTRÉAL (PC) — Les ministres provinciaux et fédéral de l'Environnement ont convenu hier de constituer un fonds national de 250 millions \$ pour décontaminer d'ici les cinq prochaines années la cinquantaine de lieux dangereux pour l'environnement et la santé situés au Canada et dont les propriétaires sont inconnus.

Le mécanisme de financement fera l'objet de la prochaine réunion du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, en juin à Ottawa.

Pour les 600 à 1000 autres lieux où le sol contaminé constitue des risques pour l'environnement et la santé des Canadiens et dont les propriétaires sont identifiables, les ministres se sont engagés à appliquer le principe de pollueur-payeur.

C'est ce qu'a annoncé hier en conférence de presse le ministre fédéral de l'Environnement, Lucien Bouchard, à l'issue de deux jours de discussions tenues sous l'égide du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.

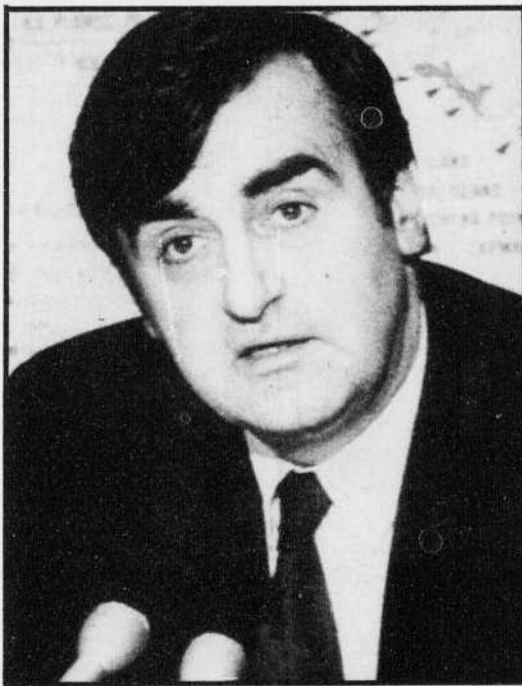
Au Québec

Au Québec, il existe 14 lieux du premier type (propriétaires inconnus) et 316 autres dont les propriétaires sont identifiés.

Ils sont principalement des compagnies pétrolières, des fabricants de produits chimiques, des compagnies minières et de peinture.

Chaque province devra d'abord adopter une loi permettant de forcer les propriétaires à décontaminer leur emplacement, une dépense moyenne évaluée à 3 millions \$.

Selon Michel Gagnon, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, le Québec



Le ministre fédéral de l'Environnement, Lucien Bouchard, estime que l'application de la politique de pollueur-payeur devra se faire en douceur pour permettre aux industries de constituer les sommes nécessaires pour la dépollution.

devoir pour sa part apporter des modifications à sa loi sur la qualité de l'environnement pour donner des dents à sa politique de gestion des sols contaminés.

Au Québec, les sols contaminés le sont aux hydrocarbures, au plomb et à l'arsenic, notamment.

La décontamination peut se faire par l'extraction des contaminants, ou encore en recourant à l'incinération des sols contaminés ou à la biodégradation.

Le ministre Bouchard estime que l'application de la politique de pollueur-payeur devra se faire en douceur pour permettre aux industries de constituer les sommes nécessaires pour la dépollution.

Il s'attend à ce que la majorité des dirigeants d'entreprises possédant des lieux contaminés fasse valoir que la pollution dont on les tient maintenant responsables a été faite légalement puisque qu'ils n'étaient pas assujettis à des normes.

Difficultés

La ministre québécoise de l'Environnement, Lise Bacon, prévoit d'ores et déjà que certaines entreprises seront financièrement incapables de faire face aux ordres de dépollution.

«Dans les cas où les gens ne pourront pas assumer les coûts, il faudra que le gouvernement prenne ses responsabilités», a-t-elle dit, tout en se disant en accord avec la politique voulant que c'est au pollueur à payer.

Dans le cas de l'incendie de l'entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand, des frais de 30 millions \$ ont été assumés jusqu'ici par le gouvernement du Québec et on s'attend à ce qu'il débourse 10 autres millions pour le transport et la destruction des huiles contaminées qui sera faite en Alberta.

Par ailleurs, les ministres se sont donné comme objectif de réduire de moitié la production de déchets domestiques d'ici à la fin du siècle.

Frôlée par un astéroïde, la Terre l'échappe belle

■ WASHINGTON (AFP) — La Terre l'a échappé belle: le 23 mars dernier un astéroïde géant d'un diamètre de plus de 800 m l'a frôlée à environ 800 000 km et son impact sur notre planète, équivalent à l'explosion simultanée de 20 000 bombes H, aurait provoqué un cataclysme.

Le Dr Henry Holt, un astronome de l'université de l'Arizona, a indiqué hier avoir découvert la présence de ce météore dans le cadre de recherches effectuées pour le compte de la NASA. À l'échelle cosmique, a-t-il souligné, la distance de 800 000 km (un peu moins du double de la distance de la Terre à la Lune), «il s'agit d'une collision évitée de justesse».

Le Dr Bevan French, spécialiste de l'exploration du système solaire à la NASA, a précisé de son côté que l'impact au sol de cet astéroïde, équivalent à l'explosion de 20 000 bombes H, aurait creusé un cratère de 15 km de diamètre et qu'il aurait été largement suffisant pour rayer de la carte «une ville de bonne taille».

Si le météore s'était abattu en mer, les risques de catastrophe auraient été encore plus grands:

il aurait déclenché des raz-de-marée gigantesques capables de ravager des régions côtières entières.

Refroidissement

L'une des théories explique la disparition des dinosaures après des centaines de millions d'années d'existence par l'impact sur notre planète il y a 65 millions d'années d'un astéroïde de 10 km de diamètre. Le choc aurait soulevé un nuage de poussière tel que le Soleil en aurait été obscurci pendant des siècles, amenant la disparition des reptiles géants incapables de supporter le refroidissement de la température.

L'astéroïde, baptisé «1989-FC», est passé à la même distance de la Terre que l'un de ses prédécesseurs, «Hermès», qui nous avait frôlé en 1937.

1989-FC pourra recevoir un nom lorsqu'il aura été aperçu s'approchant de la Terre à deux autres reprises. Sa vitesse est estimée à plus de 70 000 km/h.

Le météore s'éloigne à présent de la Terre et il devrait à nouveau croiser l'orbite terrestre en octobre prochain.

Mais cette fois, a souligné le Dr Holt, il passera à une distance plus confortable.

<p>LA MÉTÉO</p> <p>(110e jour de l'année) Variable: -3 à 10 C Lever du soleil: 5h53 Coucher du soleil: 19h39 Demain: nuageux. Détail: page B-5</p>	<p>INCENDIES</p> <p>St-Elie opte pour Sherbrooke... mais Rock Forest hésite A3</p>	<p>SCIERIES</p> <p>250 travailleurs de la région touchés par les fermetures C1</p>	<p>INDEX</p> <p>Arts: page D-7 Décès: page C-10 De tout et de tous: page B-5 Économie: page C-1 Feuilleton: page C-5 Petites annonces: page C-3 Sports: page D-1 Vivre: page B-4</p>
---	---	---	---

expo HABITAT DE L'ESTRIE du 20 au 23 avril 1989 PAVILLON UNIVESTRIE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE Admission 5,00 \$

"LA RENOVATION: UN PLUS!"

HORAIRE:
Jeudi: 17h00 à 22h00
Vendredi et Samedi: 11h00 à 22h00
Dimanche: 11h00 à 21h00

Sur le site de l'Expo Habitat: **VENEZ VISITER "LA PRINTANIERE"**

Une réalisation de **LUC GRIMARD** VALEUR DE 160 000\$ A VENDRE AU PLUS OFFRANT MISE À PRIX 75 000\$ TERRAIN INCLUS

organisé par: **APCHA** Région de l'Estrie

Accidentée «victime» de la bureaucratie

□ Une Magogoise dans l'impossibilité de contester une coupure de 50% de son indemnité par la Régie de l'assurance-automobile

par Stéphane LAVALLÉE
MAGOG — Sylvie Noël, une jeune femme de 30 ans, mère de deux enfants, n'est pas simplement une de ces innombrables victimes de la route qui conserveront toute la vie de pénibles séquelles de leur accident. Cette résidente de Magog est aussi «victime» de la bureaucratie Régie de l'assurance-automobile du Québec, sur laquelle elle doit compter pour vivre.

Mais depuis quelques mois, Sylvie Noël ne vit plus. Elle survit, nage dans les dettes et essuie les foudres de ses créanciers. Le loyer? Elle n'a pas les moyens de le payer et doit donc se remettre en quête d'un nouveau logement. L'électricité? Hydro-Québec lui réclame au moins 250 \$ ces jours-ci, sinon le courant sera coupé. «Il faudrait que je paie tout le monde, s'exclame-t-elle, mais qu'on arrête de manger. J'ai une fille à faire vivre (la garde de l'autre enfant a été confiée à son ex-mari).»

Sylvie Noël est dans le vide bureaucratique. L'indemnité qu'elle recevait de la RAAQ a été coupée de plus de 50 pour cent en novembre dernier. Son avocat voudrait bien contester la décision mais il ne peut pas; la Régie l'a elle-même suspendue en janvier, tout en refusant cependant de recommencer à verser les pleines prestations.

C'est le vide depuis le mois de décembre 1988. D'un côté, une décision qui ne tient plus et de l'autre, une bénéficiaire qui est pénalisée car la RAAQ estime ne pas être en mesure de rendre un nouveau verdict.

Un droit

Me Jacques Degré, qui représente les intérêts de Sylvie Noël, n'en revient pas. «Il y a un principe de justice qui dit qu'on a le droit de contester une décision, mais là, on nous enlève même ce droit. La Régie ne rend pas de décision, mais qu'est-ce que je fais en attendant?»

Depuis des semaines, inlassablement, l'avocat réclame en vain un geste de la Régie. Même une décision défavorable à sa



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

«Il y a un principe de justice qui dit qu'on a le droit de contester une décision, mais là, on nous enlève même ce droit. La Régie ne rend pas de décision, mais qu'est-ce que je fais en atten-

dant? Je ne peux même pas me battre», explique Me Jacques Degré, qui représente les intérêts de Sylvie Noël, une mère de 30 ans incapable de retourner au travail depuis son accident.

cliente s'il le faut; au moins, il pourra contester. «Là, lance-t-il, je ne peux même pas me battre!» Toute l'histoire débute le 29

mars 1981, à 9h45. Sylvie et son mari roulent en automobile sur un chemin menant à Ayer's Cliff. Soudain, c'est le dérapage, l'auto va s'écraser dans le champ; le conducteur s'en tire sans trop de blessures mais la passagère est grièvement blessée. Jambes gauches pratiquement arrachées, fractures au bassin, à la colonne vertébrale, à la tête. Sylvie Noël restera paralysée pendant un mois et demi.

50 opérations

Ces huit dernières années, elle a subi au moins une cinquantaine d'interventions chirurgicales à la jambe gauche, les médecins ont tout essayé pour qu'elle en retrouve l'usage presque normal. C'est une entreprise de reconstruction qui se termine en queue

de poisson: aujourd'hui, la jambe est plus courte et a perdu toute flexibilité. Même le genou est complètement soudé, plus question que rien ne bouge. «Je peux me déplacer difficilement, raconte l'accidentée. Le seul moyen, c'est l'auto, mais ça me donne un mal de tête incroyable.»

Malgré tout, un orthopédiste conclut, à l'automne dernier, que Sylvie peut reprendre le boulot. A la Régie de l'assurance-automobile, on juge alors que la prestataire peut effectuer un travail «d'ouvrier en usine ou en atelier». L'indemnisation qu'elle reçoit passe donc de 554 \$ à 208 \$ par deux semaines. La Régie ne retire pas toute son aide puisque les tâches jugées réalisables par Sylvie Noël ne lui permettent pas de gagner autant d'argent

qu'avant son accident; une compensation est donc maintenue.

En réalité

Mais en réalité, Sylvie Noël ne peut retourner travailler. Le premier médecin s'occupait des jambes mais pas du dos qui la fait souffrir sans bon sens. Un deuxième médecin l'a constaté et fait savoir à la Régie que sa patiente ne peut décidément pas reprendre le boulot.

«C'est pas parce que je ne veux pas travailler, se défend Sylvie. Ça fait huit ans que je me fais opérer, je suis vidée. J'ai un pied dans la tombe, mais l'autre, ils (la RAAQ) ne l'auront pas.»

«Si tu savais les nuits que je passe debout à cause de mon dos, j'ai mal, c'est comme si je manquais de souffle... On m'a proposé de souder le dos, mais il n'en est pas question. On m'a injecté de la cortisone, mais ça me donne un mal de tête à n'en plus finir, j'ai des points au coeur.»

En janvier dernier, Sylvie Noël s'est rendue à Montréal pour subir une évaluation complète, à la demande de la RAAQ. Depuis 1982, aucune évaluation globale n'avait été faite. Quelques jours plus tard, une lettre de la Régie confirme que la décision reste suspendue, dans l'attente du rapport d'évaluation.

Attente interminable

Depuis, c'est l'attente. L'avocat Degré multiplie les coups de téléphone à la Régie mais rien n'y fait. On étire le délai de deux semaines en deux semaines. Et Sylvie Noël s'endort.

Aux bureaux de la RAAQ à Québec, l'agent de relations publiques Pierre Gauthier estime qu'une période d'attente aussi longue est anormale mais il ne peut fournir aucun renseignement particulier sur ce dossier qui, comme les autres d'ailleurs, est confidentiel.

«Normalement, dit-il, entre le moment où on reçoit le rapport d'évaluation et une décision, il se passe 10 à 15 jours. Si on parle de mois, il y a quelque chose qui ne marche pas.»

L'automobiliste pourchassé récolte 24 contraventions... et ira en cour

■ SHERBROOKE — Au bout du compte, l'automobiliste qui a fait l'objet d'une poursuite dans les rues de Sherbrooke, mardi soir, aura récolté 24 contraventions totalisant 1550 \$ en amendes.

A ce nombre d'infractions que bien des conducteurs auraient du mal à récolter en toute une vie de conduite, il faut ajouter trois accusations de délit de fuite et une accusation d'ivresse au volant qui viennent s'ajouter au lot d'in-

fractions. Les délits de fuite impliquent un véhicule de patrouille, un poteau de signalisation et un véhicule stationnaire.

L'alcootest a révélé la présence de 180 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Quant aux contraventions, il y en a 18 pour arrêt obligatoire non respecté, quatre pour avoir circulé à gauche de la voie et deux pour vitesse.

L'homme de 27 ans, de Sherbrooke, a été détenu pour la nuit.

La cuisine japonaise... quel délice!

Pour seulement **995\$** jusqu'à 21h00, excluant le samedi.

KAORI

Le seul et unique restaurant japonais à Sherbrooke.

3200 King ouest, Sherbrooke
 Réservations: 567-3941

Heures d'ouverture: du mardi au dimanche de 17h00 à 23h00

LE BARON

AU CENTRE CULTUREL Salle Maurice O'Bready

- EN VENTE ACTUELLEMENT**
- 21 avril (21h) CLÉMENCE DESROCHERS
 - 22 avril (20h30) "CANADA SAUVAGE" par les Grands Explorateurs
 - 23 avril (13h30) "CANADA SAUVAGE"
 - 25 avril (19h30) "COMMENT UN ENFANT DÉVELOPPE SON AUTONOMIE", conférence de Francine Nadeau
 - 27 avril (20h30) FRÉDÉRIC FRANÇOIS
 - 28 avril (21h) MITSOU
 - 3-4 mai (20h30) DING & DONG
 - 5 et 6 mai (20h30) JEAN LAPOINTE
 - 13 mai (20h30) "L.U.R.S.S." présentée par les Grands Explorateurs
 - 14 mai (13h30) "L.U.R.S.S."
 - 17 mai (20h30) BROUE
 - 24 mai (20h30) GERRY BOULET

UNE COLLABORATION DU JOURNAL

la tribune

Qu'en pensez-vous?

Robert Bourassa a-t-il raison de déclencher des élections avant la fin de son mandat?



Normand Bergeron Gilles Marois Elaine Leroux

Normand Bergeron, de Sherbrooke: «Ca, c'est son problème à lui. Il jugera lui-même du moment qu'il croit le meilleur pour poser ce geste. Nous, on ne décide rien en politique.»

Gilles Marois, de St-Denis-de-Brompton: «Oui, je pense que ce serait le moment opportun de déclencher des élections. Plus ça va et plus sa popularité baisse. S'il veut gagner sa prochaine élection, il devra se hâter.»

Elaine Leroux, de Montréal: «Moi, personnellement, j'attendrais que la poussière retombe à sa place. Certains événements ont eu lieu ces derniers mois qui ont contribué à réduire la crédibilité du gouvernement provincial. C'est un peu vite.»

Carole Forget, de Fleurimont: «Non, ce n'est pas le moment de déclencher des élections. De toute façon, tant qu'à moi, il peut attendre encore longtemps. Lorsque les élections sont déclenchées, nous n'entendons parler que de ça par la suite.»

Guy Bureau, de Magog: «Je ne pense pas. J'estime que Robert Bourassa se tire bien d'affaires jusqu'à maintenant. Si j'étais lui, je poursuivais mon mandat jusqu'au bout.»

Ginette Dumas-Bureau, de Sherbrooke: «Je ne connais pas grand-chose à la politique, mais je pense qu'il devrait attendre à la fin de son mandat. De toute façon, au prix que ça coûte, vaut mieux attendre.»



Carole Forget Guy Bureau G. Dumas-Bureau

LOTTO 6 / 49: 6 - 8 - 10 - 37 - 42 - 46 (41)

King wellington

REDIGÉE COLLABORATION

Claude Allard ne pourra plus invoquer toutes les raisons au monde pour justifier le fait qu'il a perdu tous ses paris. Cette fois, il a eu le choix et ses amis espèrent qu'il a sélectionné les «bonnes» équipes...

Denis Lemieux a été aperçu à faire de l'auto-stop en face de sa résidence. Surprenant? Oui, mais il avait une bonne excuse pour le faire. Si vous le rencontrez, il pourra vous donner de plus amples détails...

Michèle Laliberté a eu droit à une haie d'honneur de la part de ses compagnes de travail, après s'être présentée au boulot avec sa nouvelle voiture. Depuis le temps qu'elle en parlait...

André Deschênes ne se souvenait plus du tout de la promesse qu'il avait faite de cesser de fumer cette année, mais il a recommencé à y penser en vue du prochain budget fédéral...

Le professeur Jean-Guy Dion, à l'école Montcalm depuis 25 ans, se demande an-

La Quotidienne

285-3634

O.B.P.E. LOGE 67

TEL. 569-1600
 240 MONTREAL
 SHERBROOKE P.Q.

CETTE SEMAINE A LA LOGE 67

CETTE SEMAINE AU DINER DU VENDREDI

Au menu: Sandwich au rosib
 Votre hôte: La Brasserie Le Carrefour

BRUNCH TOUS LES DIMANCHES

Bienvenue aux membres et invité

Depuis trois générations

J.A. Robert Ltée
 Fourrure

Bien entreposées, vos fourrures resteront belles et fidèles de longues années

ENTREPOSAGE ASSURANCE VALEUR À NEUF

1084, rue King Ouest
 Sherbrooke (Québec)
 J1H 1S2

Cuillette sans frais
 562-4006

BINGO 3-250 la tribune

PREMIER MARATHON - CARTE ROUGE

GAGNANTES DU 250\$

Mme Yvette Breton, 120 - 7e avenue sud, Sherbrooke.
 Mme Thérèse Charest, 6109, Chemin Roberge, Ascot Corner.
 Mme Micheline Guertin, 1825, rue Chagnon, App. 4, Sherbrooke.

CES PERSONNES ONT GAGNÉ AVEC LE NUMÉRO N-41, PUBLIÉ MARDI, LE 18 AVRIL 1989.

CONSERVEZ VOS CARTES. LE 2e MARATHON DÉBUTERA DEMAIN.

Les gagnants doivent appeler à **564-5470**

La Régie des incendies repousse sa décision finale jusqu'au 2 mai St-Elie choisit Sherbrooke ... mais Rock Forest hésite

par Michel MORIN
ROCK FOREST — Malgré les tractations qui ont cours dans le dossier des incendies à Rock Forest et St-Elie-d'Orford, il semble de plus en plus évident que la Régie intermunicipale des incendies sera dissoute et que la ville de Sherbrooke assurera à St-Elie-d'Orford le service de protection contre les incendies.

La ville de Rock Forest, qui hésite à s'associer à Sherbrooke, pourrait se retrouver par le fait même isolée et devrait alors se tourner vers une autre alternative, vraisemblablement de demeurer avec l'entreprise privée. Mais d'ici à ce que les dés soient jetés, la Régie intermunicipale des incendies — un organisme né de la mise en commun de Rock Forest et de St-Elie-d'Orford — obtiendra une évaluation des coûts inhérents à la formation d'un service intermunicipal autonome.

Cette dernière information est d'ailleurs le seul élément nouveau qui a émané de la rencontre tenue cette semaine entre les membres de la Régie intermunicipale. Les élus des deux municipalités ont accepté de repousser au 2 mai la décision ultime, un délai suffisant, semble-t-il, pour permettre aux experts d'élaborer les coûts nécessaires à la création d'un service intermunicipal.

Les bruits qui courent dans le monde municipal donnent à penser que l'offre de service présentée par Sherbrooke à la Régie intermunicipale, puis aux deux mu-



Le maire Richard Gingras



Le maire Gaétan Lavallée

nicipalités distinctes, est tellement alléchante qu'il serait étonnant que des prix réduits puissent être obtenus ailleurs. Chose certaine, la municipalité de St-Elie d'Orford a d'ores et déjà fait son lit.

A moins d'un revirement exceptionnel de la situation, la municipalité dirigée par le maire Richard Gingras abandonnera l'entreprise privée au profit de Sherbrooke.

«Je n'ai pas encore de commentaire à formuler, a toutefois indiqué M. Gingras, invité à lever le voile sur ce dossier. C'est ac-

tuellement la Régie qui s'occupe du dossier et s'il y a des faits nouveaux, ils seront communiqués après la rencontre du 2 mai.»

Le journaliste de LA TRIBUNE a aussi appris qu'une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Elie d'Orford avait été tenue avant la réunion de la Régie intermunicipale des incendies. A cette occasion, c'est de façon unanime que les élus ont décidé de dire adieu à l'entreprise privée et d'accepter l'offre formulée par Sherbrooke. Le maire Gingras n'a pas non plus réagi à cette information.

A Rock Forest

En ce qui le concerne, le maire Gaétan Lavallée de Rock Forest s'est bien gardé de dévoiler son jeu. Il attend le rapport qui sera présenté à la Régie intermunicipale concernant la possible création d'un service intermunicipal de protection contre les incendies.

Dans l'hypothèse où les conclusions de ce rapport ne seraient pas avantageuses pour l'une et l'autre des deux municipalités, Gaétan Lavallée affirme avoir des cartes dans sa manche qui lui permettront de se tirer tout de même d'affaire, si la situation devient embarrassante pour lui.

Il n'écarte pas la possibilité de confier à la ville de Sherbrooke le mandat d'assurer la protection contre les incendies sur le territoire forestois. Mais en entrevue, les propos de Gaétan Lavallée trahissent un net penchant en faveur de l'entreprise privée.

«Je ne veux pas décider à la place de la Régie intermunicipale, ni à la place de qui que ce soit. La Régie aura à se prononcer et quand elle l'aura fait, j'annoncerai mes positions. Mais je ne serai pas des gestes irréfléchis. Cette fois-ci, je suis très bien assis et en très bonne position. Depuis quatre ans, nous faisons affaire avec l'entreprise privée et le service est aussi bon qu'ailleurs», de confier le maire Lavallée.

L'offre formulée par la ville de Sherbrooke à la Régie intermunicipale des incendies, il y a quelques semaines, représente une économie de 1,3 million \$ sur la plus basse soumission reçue de l'entreprise privée.

À l'angle de la rue King et de l'autoroute 410 Le groupe de Toronto laisse tomber son projet de 18 millions \$

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Il y a tout lieu de croire que les enfants pourront continuer l'hiver prochain à dévaler en traineau la longue pente du terrain que la Ville de Sherbrooke possède au point de rencontre nord-ouest de la rue King et de l'autoroute 410.

En effet, il a été possible de faire confirmer hier que, contrairement aux informations données en février dernier, le groupe torontois ayant déposé une offre d'achat du terrain s'est finalement désisté. La compagnie First City Shopping Center, qui s'était déclarée prête à débours 2,9 millions \$ pour acquérir la superficie de 818,000 pieds carrés, en vue d'y construire un centre commercial de 18 millions \$, laisse donc tomber.

Désistement

Siégeant sur le comité de négociations, le conseiller Jean Perrault a relaté hier que les promoteurs torontois se sont retirés, à la suite du désistement de deux importantes chaînes devant avoir leur pied à terre dans le futur centre commercial. Leur nom n'a pas été fourni dans la lettre envoyée au cabinet de la mairie par les promoteurs, ni même les motifs fournis pour expliquer ce désistement. «C'est bien dommage. Mais maintenant, il faut penser à trouver un autre promoteur», a commenté Jean Perrault, disant ne pas avoir la moindre idée de la raison du désistement. «Est-ce à cause de la conjoncture économique en raison de la montée des taux d'intérêt? Les promoteurs ont-ils jugé avoir trop offert pour le terrain? Je ne sais pas. Mais sur la question des taux d'intérêt, il faut se rappeler que des réalisations importantes ont eu lieu à une période où les taux d'intérêt étaient encore bien plus hauts qu'aujourd'hui. C'est pourquoi je demeure optimiste quant à la vente du terrain», a-t-il dit.



Le conseiller Jean Perrault

Par ailleurs, notons que l'idée de vente de ce terrain autrefois intégré au parc industriel remonte à la fin de l'été dernier. A ce moment-là, le groupe Métro-Richelieu (pour un Super-Carrefour) avait initié la démarche en offrant directement 1,4 million \$ pour le terrain de 10 acres et ce, sans autre condition. Mais on a pu savoir par la suite que le maire Jean Paul Pelletier avait réussi à convaincre ses conseillers de laisser tomber la proposition et d'aller en appel d'offres public. Une seule soumission à été reçue, celle du groupe torontois, alors que la direction de Métro-Richelieu avait fait savoir son intention de ne pas se soumettre à une telle procédure.

Et, relativement à la soumission de la compagnie First City Shopping Center, des informations obtenues de bonnes sources en février dernier voulaient que, malgré le montant impressionnant offert de 2,9 millions \$, cela n'était pas vraiment alléchant pour la Ville. Car l'offre était conditionnelle: le groupe torontois acceptait de verser 1 million \$ comptant et de faire échelonner la différence sur des paiements pendant 20 ans. A tout événement, les promoteurs viennent maintenant de décider de ne pas donner suite à leur offre.

Un congé pour les élèves de Le Phare

■ Dame Nature avait réservé deux surprises aux élèves de l'école Le Phare hier: un bris d'aqueduc les obligeant à prendre un congé et une belle journée pour profiter de ce congé. Dès hier matin, les élèves étaient invités à demeurer chez eux pour la journée, car un bris majeur d'aqueduc touchant tout le secteur de Le Phare privait et l'école et les résidents de la rue Sarah d'eau. La veille, les élèves avaient fait remarquer aux autorités de l'école que l'eau des fontaines n'était pas bonne. C'est par la suite qu'on a découvert le bris d'aqueduc. Ce matin, toutefois, la Commission scolaire catholique de Sherbrooke invite tous les élèves à reprendre le boulot, le bris ayant été réparé dans le cours de l'après-midi d'hier.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les employés à pourboire opposés pour leur propre survie à une taxe fédérale sur les repas

■ SHERBROOKE (GF) — Déjà en lutte pour une réduction de la taxe de vente provinciale sur les repas, les employés à pourboire du Québec s'opposent fermement à une éventuelle taxe fédérale suggérée par la réforme fiscale du ministre Wilson.

Pour l'Association des employés à pourboire de l'Estrie (ADEPE) comme pour le Regroupement des associations représentant les employés à pourboire du Québec (RAREP) qui tenaient des conférences de presse sur le sujet, hier, c'est pour une question de survie qu'ils manifestent une telle opposition.

Comme l'indique la présidente de l'ADEPE, Mme Normande Héroux, les employés à pourboire font face depuis plus d'une dizaine d'années à une nette diminution de leur revenu en pourboire.

Si, selon elle, on additionne à cela une taxe de vente fédérale, on voue le pourboire à une mort certaine.

«Selon une étude réalisée par des conseillers en gestion, les ventes dans les restaurants et les hôtels baisseront de 5 à 7,5 pour cent avec une taxe de vente fédérale. Et qui dit baisse des ventes, dit pertes d'emplois à la suite de l'imposition de la taxe. Les premiers travailleurs à en ressentir le coup seront les serveuses et les serveurs... Un travailleur à pour-

boire sans pourboire survit comment? Sûrement pas grâce à son sous-salaire minimum de 4,03 \$ de l'heure, donc avec en moyenne 120 \$ brut par semaine. Et un travailleur à pourboire sans emploi? Encore moins avec, au mieux, 100 \$ brut d'assurance-chômage par semaine!», de lancer Mme Héroux.

L'ADEPE dit craindre qu'une telle taxe fédérale vienne également nuire considérablement à l'industrie touristique.

Imaginez, suggère-t-elle, quelques congressistes en quête d'un gîte et d'un couvert. Pourquoi viendraient-ils au Québec alors qu'ils peuvent obtenir ailleurs les mêmes services à moindre coût?

«C'est pourquoi nous demandons à monsieur Wilson d'éviter

de faire mourir ce secteur en imposant une taxe de vente. Et c'est pourquoi nous continuons d'exiger du gouvernement provincial, une baisse de l'actuelle taxe de vente de 10 pour cent au taux plus raisonnable de 5 pour cent. Ces propositions, prises en considération par les deux paliers de gouvernement, contribueraient à la relance de l'industrie touristique ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs à pourboire», conclut l'ADEPE.

Tout se déroule sur une note encourageante pour Céline Larochelle

■ SHERBROOKE — «J'ai justement eu une communication personnelle avec le Dr Witold Rybka qui est le chef du département des transplantations et par le fait même, le médecin de Céline et il m'a affirmé que tout était bien, qu'il n'y avait aucun signe avant-coureur de rejet, aucun problème, aucun obstacle pour le moment.»

S'il y en a un qui suit avec intérêt l'évolution du cas Céline Larochelle, cette jeune femme de 26 ans de St-Denis-de-Brompton qui vient de recevoir une greffe de moelle osseuse, c'est bien sûr M. Bertrand Nadeau, le promoteur de «l'Opération Survie-Céline Larochelle», une levée de fonds mise sur pied en un temps record en février et qui a récolté à la vitesse de l'éclair les 15 000 \$ nécessaires à cette transplantation.

Souffrant d'anémie aplasique, Céline n'avait plus qu'un seul espoir, une greffe de moelle osseuse.

Cette greffe a été faite mardi soir à l'Hôpital général de Montréal où Céline était depuis plusieurs jours entourée des membres de sa famille. Ils y sont toujours du reste.

L'intérêt de M. Nadeau pour le cas de Céline Larochelle est avant

tout humain. Il souhaite comme tous les gens de la région qui ont participé à la souscription que la greffe réussisse et assure, comme l'opération de financement le dit, la survie de Céline. L'autre intérêt qu'il ne faut pas négliger est l'administration du fonds de la campagne de financement auquel il veille avec le souci d'un grand argentier.

Quand un médecin dresse un tel constat sur l'état de santé d'une toute nouvelle greffée. On peut espérer.

«On rappelle qu'il faut un minimum de trois semaines avant de se prononcer sur le succès ou non de la greffe. L'intervention visant à greffer la moelle osseuse, prélevée chez un donneur américain compatible, a duré plus de trois heures, soit de 20h15 à 23h30, mardi. Vous savez, d'ajouter M. Nadeau, l'intervention ne se fait pas en salle d'opération mais dans une chambre de transplantation spécialement aménagée à cet effet. Céline y séjournera au moins deux semaines.»

Les premières heures de la transplantation se sont écoulées sous une note encourageante. Tout augure pour le mieux. Le temps, la foi et les bons soins feront le reste. En attendant, M. Nadeau a manifesté l'intention de suivre quotidiennement l'évolution de l'état de Céline.

La «discrimination» en faveur des gros commerces Les Services juridiques vont vérifier si les plaintes déposées par André Giroux sont fondées

■ SHERBROOKE (FG) — Les Services juridiques de la Ville de Sherbrooke procéderont à l'analyse des plaintes déposées par un commerçant en matière de non-respect de la réglementation sur les enseignes publicitaires et des actions seront prises en conséquence.

C'est ce qu'a fait savoir hier le directeur du service, Pierre

Huard, interrogé relativement à la vingtaine de plaintes déposées

au service de l'urbanisme par André Giroux, propriétaire d'un commerce spécialisé dans la location d'affiches temporaires.

Deux pichs deux mesures?

Parlant de «discrimination», M. Giroux a affirmé, en déposant ces plaintes, que la Ville tolère les gros commerçants (chaînes comme McDonald) dont les enseignes ne sont pas conformes alors que les petits commerçants locaux ayant recours à des affiches temporaires (enseignes mobiles, banderoles, ballons et autres) se font littéralement harcelés en cour de justice. Pour obtenir justice, il a présenté les noms d'une vingtaine de ces gros commerces dont l'enseigne occupe soit une superficie trop grande ou encore qui présentent un nombre d'enseignes supérieur à celui prévu dans le règlement.

«Il faut bien comprendre que les inspecteurs de l'urbanisme fonctionnent sur plaintes. Maintenant que des plaintes ont été déposées, nous allons vérifier si elles sont conformes et procéder en conséquence», a émis en substance Pierre Huard.

Le nom du nouveau directeur des Relations publiques connu probablement en juin

■ SHERBROOKE (FG) — Le nom du nouveau directeur du service des Relations publiques à la Ville de Sherbrooke devrait être connu en début de juin.

L'information a été apportée hier par le directeur général, Roch Létourneau, signalant que le travail d'analyse des nombreuses applications reçues pour la succession de Pierre-Martin Leduc va rondement. Les entrevues doivent débuter la semaine prochaine, a aussi fait valoir M. Létourneau, ne voulant pas dire par ailleurs combien de candidats ont déposé leur nom mais admettant un chiffre «supérieur» à 50.

Dans l'intervalle, l'interim est assumé par le directeur général adjoint, Richard Fabi, qui voit à la coordination des activités du service. Et qu'en sera-t-il du Bulletin municipal dont l'ancien directeur Leduc avait entrepris d'en assumer une publication régulière? Là-dessus, M. Létourneau, à la suite de discussions avec M. Fabi, estime que la livraison pourrait dorénavant avoir lieu au mois, exception faite de la période estivale ou le Bulletin ne serait pas publié. «Non pas uniquement pour une question budgétaire mais également une question de ressources», a indiqué le directeur général.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Le personnel de 14 garderies manifeste

Des travailleuses et des travailleurs de quatorze garderies sans but lucratif syndiquées à la CSN ont tenu, hier, une journée de grève et de manifestation. Durant pratiquement toute la journée, une centaine de personnes se sont réunies devant les locaux de la ministre Monique Gagnon-Tremblay. En l'absence de cette dernière, c'est à son attaché politique qu'elles ont remis une lettre rappelant leurs revendications et demandant qu'un mandat clair soit donné au négociateur patronal. Les garderies syndiquées luttent pour une amélioration de leurs conditions de travail, notamment sur les questions de salaire, de formation, d'assurances collectives et de congé de maternité. Hier, l'accent était mis sur les salaires (moyenne de 8,60 \$ de l'heure). Une nouvelle journée de grève a été appelée pour le jeudi 27 avril. En fait, le débrayage d'hier touchait aussi des centaines d'employés de garderies dans plusieurs autres régions du Québec. En plus de Sherbrooke, des manifestations ont eu lieu dans la région de Montréal, à Québec, Hull, au Saguenay, sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent.

Agressivité d'un chien dénoncée à Brompton

par André LAROCHE
CANTON DE BROMPTON — «Le chien de M. Auray a cassé sa chaîne, s'est dirigé à toute vitesse et a attaqué notre chien. Par très grande chance, notre fille l'a vu se diriger sur eux et s'est sauvée à la maison».

Un berger allemand pure race, âgé de trois ans et d'un poids de 115 livres, semble terroriser un

quartier du Canton de Brompton depuis quelques mois.

Dans une lettre adressée aux autorités municipales, Mme Rosina Roselli relate cet incident survenu le mois dernier pour demander «que le nécessaire soit fait pour protéger les personnes de notre entourage. Je crois que ce chien est une constante menace».

Le dimanche 26 mars, cet animal a en effet réussi à casser sa

chaîne pour s'attaquer au petit terrier promené par Marie-Michelle Roselli, âgée de sept ans.

«Notre chien a été blessé par les crocs de l'autre chien», relate Mme Roselli, mère de Marie-Michelle. «Je suis allée chez le vétérinaire pour le faire vérifier pour deux trous dans la peau».

«Ce chien est agressif et est un danger», assure-t-elle. «Selon un dresseur de chien, cet animal doit

être placé dans une cage sécuritaire, sinon porter une muselière».

Événement répété

En entrevue téléphonique, Mme Roselli explique que ces événements se reproduisent régulièrement avec la plupart des animaux qui se promènent sur les abords du terrain du propriétaire de la bête.

«Un couple s'est promené la semaine dernière avec deux chiens de race collie en face du terrain de M. Auray. Le berger al-

lemant était vraiment au bout de sa chaîne, véritablement prêt à attaquer», raconte-t-elle.

Territoire envahi

Pour sa part, M. Auray contredit la version de sa voisine et assure que son chien n'en veut qu'au terrier des Roselli. «La raison est fort simple: leur chien est venu plusieurs fois sur mon terrain quand le mien était petit. Je les ai avertis de garder leur chien chez eux parce que lorsque le mien serait plus gros, il se rappel-

lerait que son territoire a été envahi».

M. Auray assure par ailleurs que son animal a suivi un cours de dressage standard en compagnie de son épouse. «Il n'a pas été dressé à l'attaque, mais plutôt à l'obéissance», dit-il. «Il n'aboiera jamais contre une personne ou un enfant».

«Mais on ne peut pas extirper l'instinct de territoire d'un animal. Envahir le territoire d'un chien dominant, c'est courir après le malheur», de conclure M. Auray.

Au Canton de Brompton

Nombre insuffisant de citoyens pour exiger la tenue d'un référendum

CANTON DE BROMPTON (AL) — Des citoyens du Canton de Brompton ont demandé un référendum, mardi, sur la mise en vigueur du nouveau plan de zonage de la municipalité.

Vingt-sept citoyens de cette communauté ont en effet enregistré leur désapprobation à l'hôtel

de ville au sujet des nouveaux règlements d'urbanisme adopté la semaine dernière par les conseillers.

Ce nombre s'avère toutefois insuffisant pour obliger l'hôtel de ville à tenir un scrutin. «Un minimum de 96 résidents était nécessaire pour contrer le projet», d'indiquer la secrétaire-trésorière Diane Auger.

Ce chiffre minimal est déterminé par plusieurs variables, dont la population et la valeur des propriétés, selon la loi du ministère des Affaires municipales.

Les avis publics ont donc été affichés à l'hôtel de ville et la caisse populaire locale. Ces avis comprennent les règlements de zonage, de construction, de lotissement et de permis et certificats.

Un budget de 175 000 \$ permet 7 projets en santé communautaire

SHERBROOKE (sl) — Après l'étude de 18 demandes qui auraient nécessité l'injection de plus de 436 000 \$, ce sont finalement sept projets en santé communautaire qui seront réalisés ces prochains mois en Estrie avec le budget de 175 000 \$ alloué par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Cinq de ces projets commandent un investissement d'environ 30 000 \$ chacun, un autre se chiffre à près de 20 000 \$, tandis qu'une somme de 5000 \$ est consentie à la Fondation pour la prévention du suicide chez les jeunes (JEVI), dans le but d'évaluer l'impact de la Semaine du mieux-vivre tenue à l'école La Ber de Sherbrooke ces dernières années.

Autres projets

Voici une brève description des autres projets qui seront réalisés grâce au programme d'aide en santé communautaire, dont le budget régional est distribué

après l'analyse des dossiers par un comité régional du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRSSSE):

— Le CLSC-SOC pilotera un projet visant à développer un mode d'intervention auprès des enfants du divorce qui éprouvent des problèmes d'ajustement à l'école;

— Le Centre de services sociaux évaluera les conditions familiales des parents et enfants dans l'optique de mieux évaluer les groupes «à risque», d'identifier les zones où les capacités parentales sont les plus déficientes;

— Le Département de santé communautaire (DSC) du CHUS se penchera sur le mécanisme de visites postnatales afin de vérifier si les objectifs de cet exercice sont véritablement atteints (besoins et satisfaction de la clientèle, par exemple);

— Le DCS, en collaboration avec les Services récréatifs et communautaires de la Ville de Sherbrooke, procédera à la conception

et l'expérimentation de matériel éducatif s'adressant aux enfants de 8 à 12 ans et portant sur la prévention des maladies cardiovasculaires;

— Un programme de stimulation du langage en milieu naturel, également mené par le DSC, vise à augmenter la compétence des parents auprès des jeunes enfants de 3 ans identifiés par les CLSC comme ayant des problèmes de langage;

— Le CLSC Maria-Thibault de Lac-Mégantic pilotera la mise en place d'un modèle d'organisation de services en santé mentale qui répond le plus adéquatement possible aux besoins de cette région et qui satisfait l'ensemble des ressources impliquées.

Tous les projets impliquent incidemment bon nombre de ressources, dont la Commission scolaire catholique de Sherbrooke dans un cas et les CLSC en plusieurs occasions.

Élections le 30 avril à St-Denis-de-Brompton

ST-DENIS DE BROMPTON (YR) — Les élections en vue de combler le poste laissé vacant par la démission du conseiller municipal Laurent Boucher, à St-Denis-de-Brompton, auront lieu le 30 avril.

Deux candidats se font la lutte au siège numéro 5, abandonné par M. Boucher. Il s'agit de MM. Jacques Croteau et Kurt Serreyn.

Le vote par anticipation se tiendra le dimanche 23 avril, entre midi et 20 h. Le bureau de vote sera installé à l'ancienne école élémentaire, au 1495 route 222. Les contribuables devront se rendre au même endroit le 30 avril.

Président de l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement

SHERBROOKE — L'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec a un nouveau président. Il s'agit de Jean-Guy Breton, inspecteur de la municipalité de St-Denis-de-Brompton.

La nomination de M. Breton est survenue lors du congrès annuel de l'organisme, tenu récemment à Laval.

M. Breton sera assisté dans son travail de Roland Pothier (vice-président), de Carole Denis, secrétaire-trésorière et des directeurs Charles Patry, Réal Tessier, Victorin Fiset et Jacques Héroux.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5488

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées, 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00.

«La Tribune» est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

29056

**2 ÉTAGES
REPLIS
DE PRINTEMPS!**

**MERCERIE
LAFLEUR INC.**
635, rue Conseil, Sherbrooke
822-2228

50406x

**SUPER VENTE
D'INTÉRIEUR**
Souriez, les économies fleurissent.

NOUVEAU
SUPER LATEX
FINI PLATINE
BLANC (164-110) **26.49\$***
ou moins les 4 litres

20.99\$*
ou moins les 4 litres
SUPER LATEX
POUR PLAFONDS
FINI MAT
BLANC (160-112)

25.99\$*
ou moins les 4 litres
SUPER LATEX
FINI SEMI-LUSTRÉ
BLANC (162-110)

25.99\$*
ou moins les 4 litres
SUPER LATEX
FINI VELOUTÉ
BLANC (161-110)

SICO
LA TOUCHE DE L'EXPERT

SUPER LATEX
INTÉRIEUR
FINI MAT POUR PLAFONDS
HAUTE VISCOSITÉ
SUPER CACHANT
APPLICATION FACILE
SICO-SATIN
BLANC
160-112
4 LITRES

*DANS UN CHOIX DE 250 TEINTES PASTEL. CETTE OFFRE SE TERMINE LE 30 JUIN 1989.

DÉPOSITAIRES:				
QUINCAILLERIE PARENT 1237 Belvédère sud, Sherbrooke 569-6744	Décoration King 1303 King ouest, Sherbrooke 567-9884	Ferronnerie Idéale 306, 12e Avenue sud, Sherbrooke 567-1222	Centre de Peinture Noël 135, rue Sherbrooke, Magog 843-4402	Lumberland Rock Forest 563-0220 Magog 843-3346
Quincaillerie Windsor Inc. 53 Principale, Windsor 845-2125	Matériaux F. Robert Ltée 59, Chemin Labrie, St-François Xavier 845-2744	Quincaillerie J.A. Lowry 2, rue Cookshire, Sawyerville 889-2233	J.H. Martin 352 Principale, Racine 532-2848	Domaine du Rénovateur Coaticook R.R. 3, Coaticook 849-2761
Centre de Rénovation Cookshire 45 Craig sud, Cookshire 875-3333	Oscar Pagé & Fils Inc. 82 Grondin, East Angus 832-4944	Matériaux Létourneau 4855, Rte 143 sud, Lennoxville 566-5633	Chagné & Hould 345 Child, Coaticook 849-6371	Robert Baril Enr. 82, rue St-Jean Baptiste, Victoriaville (819) 752-2874
Victomat Inc. 9, rue Giroux, Victoriaville 758-1555	Roger Grenier Inc. 378, Ave. Pie X, Arthabaska (819) 357-8282	Brunelle Décor Enr. Galerie Drummond, 30, rue St-Laurent, Drummondville (819) 477-0444, 477-6441	J.P. Rhéaume Peinture Inc. 2101, Boul. St-Joseph, Drummondville (819) 472-5012	Dionne & Fils (1988) Inc. 410, rue St-Pierre, Drummondville (819) 474-1314
	Ferronnerie Hamel Inc. 909, rue Ste-Thérèse, Drummondville (819) 477-2000	Centre Commercial Wotton Inc. 675, rue St-Jean, Wottonville 819) 828-2600	Centre de Décoration Disraeli Enr. 923, Ave. Champlain, Disraeli (418) 449-4333	

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Certains contribuables s'inquiètent du plan d'urbanisme à Ogden

par Gilles DALLAIRE

OGDEN — «On ne peut pas faire tout ce qu'on veut n'importe comment sur sa propriété, je le sais; il y a des règles qu'il faut observer mais une municipalité doit tout de même laisser une petite marge de manoeuvre à ses contribuables et je crains qu'il n'en reste plus si le plan d'urbanisme que la municipalité d'Ogden s'est fait préparer et les règlements qui l'accompagnent sont adoptés tels quels.»

C'est l'inquiétude qui a incité Patrick Bronson, propriétaire d'un terrain à vocation agricole à Ogden, et quelques autres contribuables de cette municipalité, tassée entre la frontière canado-américaine, Beebe Plain et Stansstead Canton, à demander au conseil de retarder l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme préparés par la firme Steica jusqu'à ce qu'ils aient pu en prendre connaissance et en évaluer l'impact, requête qui a été agréée.

Une inquiétude suscitée par les contraintes, excessives selon lui, que les règlements imposeront à certains contribuables et surtout aux moins fortunés.

«On pourra, par exemple, construire une serre de petites dimensions dans son arrière-cour sans pouvoir vendre des fruits ou des légumes ni installer une affiche indiquant qu'on en a à vendre», explique-t-il en affirmant que les

contradictions de ce genre sont nombreuses dans les règlements et qu'on ne s'y prendrait pas autrement pour dégouter les personnes et les entreprises qui projettent d'injecter des capitaux à Ogden d'y renoncer.

Il rappelle que, voilà 20 ans, il y avait une certaine activité économique dans les cinq agglomérations, Tomifobia, Graniteville, Cedarville, Griffin et Applegrove, qu'on trouve sur le territoire d'Ogden mais qu'il n'y en a à peu près plus.

«A Tomifobia, il y avait un magasin général, un bureau de poste, une buanderie et une église. Il ne reste que l'église et elle appartient à un particulier», déplore-t-il en se disant convaincu qu'il y a à Ogden un potentiel touristique qui vaut la peine d'être exploité mais qui ne le sera pas si les investisseurs sont gênés par trop de barrières.

Il souligne que, pas plus que les

contribuables qui ont demandé au conseil de surseoir à l'adoption du plan et des règlements, il n'est opposé à l'imposition de certaines règles mais qu'il ne faut tout de même pas exagérer et créer une situation qui forcera les contribuables les moins fortunés à s'en aller et à laisser la place aux estivants et à quelques gros producteurs agricoles parce qu'ils ne pourront même pas lever le petit doigt sans en demander la permission.

«Si la majorité des contribuables est d'accord avec le plan et avec les règlements, tant mieux pour le conseil. Je crois cependant que peu de gens en ont pris connaissance. Il est important que tous le fassent car ce plan et ces règlements établiront des normes qu'ils ne sont peut-être pas tous prêts à accepter», d'ajouter Patrick Bronson qui a l'intention de réunir, dans un avenir rapproché, le plus grand nombre possible de contribuables afin qu'ils prennent connaissance du plan et des règlements et décident en connaissance de cause si des amendements s'imposent.

Selon lui, il faut que les contribuables soient au courant de ce qui se passe et qu'ils fassent savoir au conseil ce qu'ils veulent.

Asbestos attribue ses problèmes de qualité d'eau à la pollution

par Yvon ROUSSEAU
ASBESTOS — Le conseil municipal d'Asbestos attribue ses problèmes récents de qualité de l'eau potable à la pollution et il demande une intervention rapide et efficace au ministère de l'Environnement du Québec, pour en éliminer les sources.

Dans une résolution adoptée mardi soir par les élus municipaux, les autorités municipales rejettent du même coup l'idée que la piètre qualité de l'eau puisse dépendre de l'incompétence des opérateurs de l'usine de filtration et également, de l'absence d'un responsable, la nuit, pour surveiller le traitement de l'eau potable.

Le directeur général de la Ville d'Asbestos, M. Yvon Hamel, considère qu'une ferme d'élevage, située à moins de 500 pieds de la prise d'eau de la ville d'Asbestos, sur la rivière Nicolet, en aval des trois lacs peut être la cause du problème.

Des experts

M. Hamel rappelle que la Ville a fait appel à des experts pour régler le problème de la qualité de l'eau distribuée par le réseau municipal d'aqueduc, qui s'est manifesté dans les derniers jours du mois de mars, à la suite de la surabondance des eaux de surface, qui ont inondé l'usine d'épuration.

Il a fallu attendre jusqu'au 8 avril avant que la mauvaise odeur et le goût détestable de l'eau ne s'estompent.

Une pétition est présentement en circulation à Asbestos concernant le problème vécu avec l'eau potable, mais contrairement aux attentes des élus, la liste des signatures n'a pas été remise à la Ville mardi soir, même si deux représentants du Comité des citoyens de St-Barnabé, MM. Gérard Labonté et Edmond Delorme, assistaient à l'assemblée du conseil.

formes pouvant rendre l'absorption de l'eau potable dangereuse.

«Avant cet incident, de poursuivre M. Yvon Hamel, la qualité de l'eau n'était pas mise en cause, alors que les mêmes opérateurs veillaient au bon fonctionnement de l'usine d'épuration le jour et qu'il ne s'y trouvait personne durant la nuit. Les autorités municipales arrivent donc à la conclusion que les mauvaises odeurs et le goût exécrable proviennent d'une autre source.»

Le conseil prend mal le blâme lancé aux opérateurs de l'usine d'épuration par le ministère de l'Environnement et la directive de faire bouillir l'eau, alors qu'il n'y est pas décelé de coliformes.

Pas de coliformes

Le directeur général de la Ville d'Asbestos a révélé que des échantillons d'eau du réseau d'aqueduc avaient été prélevés tous les jours et qu'en aucun moment il n'a été noté la présence de coli-

CESSEZ DE TRICHER! COMMENCEZ À MANGER!



Le programme nutri/système vous permet de manger de délicieux aliments et en même temps de perdre du poids! Régalez-vous de délicieux repas comme pizza, poulet à la king, fruits de mer Newburg, chili et bien d'autres. Plus des desserts comme petits fondants et pouding au chocolat. Aucun régime n'a jamais permis de résister aussi facilement à toutes les autres tentations!

OFFRE SPÉCIALE D'OUVERTURE ÉCONOMISEZ 50% L'offre spéciale prend fin samedi

Plus de 1 100 cliniques en Amérique de Nord

nutri/système
cliniques minceur

APPELEZ DÈS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

SHERBROOKE
823-7000

* L'offre spéciale ne comprend pas le coût des aliments exclusifs Nutri/système. La perte de poids varie avec les individus. Pour les nouveaux clients seulement. Prend fin le 22 avril.

GRATTEZ ET RUGISSEZ

JEU INSTANTANÉ



UN MINIMUM DE 30 \$* INSTANTANÉS PAR CARTE

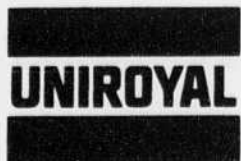
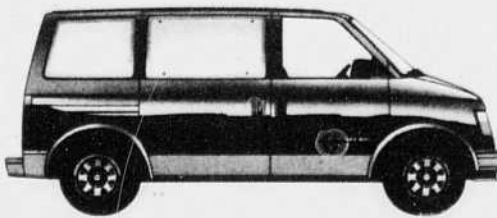
GAGNEZ JUSQU'À 1 000 \$ EN ARGENT COMPTANT

VOUS POURRIEZ GAGNER LE PLEIN MONTANT DE VOTRE ACHAT*

GAGNEZ L'UNE DES 2 CAMIONNETTES SAFARI SLT GMC.

Pour jouer, achetez soit les pneus Tiger Pawnd XTM, Tiger Paw Plusnd ou «Royal Sealnd».

*Relatif à l'achat de 4 pneus.



Un choix sûr

Jouez à «Grattez et rugissez» chez les détaillants Uniroyal suivants:

Pneus St-Elie Inc.
585-Rte 220
Ste Elie d'Orford
564-1636

Pneus Labonté Inc.
611 Bel Horizon
Lennoxville
569-6460

Les spécialistes du Macintosh... REMISE JUSQU'À 1,000\$ D'APPLE

à partir de \$99* par mois

pour vous,

choisissez...

MICRO BOUTIQUE Concessionnaire autorisé

Sherbrooke 2433 ouest, rue King • (819) 564-4644
Lun. au mer. 9h à 18h • Jeu. et ven. 9h à 21h

Montréal 512 est, rue Beaubien • Tél.: 270-4477
Lun. au mer. 9h à 17h • Jeu. et ven. 9h à 20h • Sam. 9h30 à 17h

La rapidité d'apprentissage du Macintosh permet des économies de temps et d'argent dès les premières heures d'utilisation.

*Le matériel comprend: un Macintosh Plus, un lecteur externe de 800K (MB), une imprimante haute définition (couleur possible), logiciel HyperCard, la garantie d'un an pièces et main d'œuvre, le support téléphonique de 3 mois. Location-achat: 42 mois, option d'achat 15% le 39^{ème} mois, approbation de crédit nécessaire. Taxe provinciale en sus. Le programme de remise Apple vous permet d'obtenir jusqu'à 1000\$ par système informatique jusqu'au 31 mai 1989. Macintosh est une marque de commerce de Apple Computer Inc. Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc.

9000 \$ pour revitaliser l'image des trois entrées de Coaticook

par Christian CARON
COATICOOK — La Chambre de commerce de Coaticook, dans sa politique de promotion des affaires dans le milieu, a annoncé qu'elle projetait un investissement de 9000 \$ afin d'uniformiser et revitaliser l'image des trois entrées de la ville par le biais de nouvelles enseignes.

L'idée étant de revaloriser le milieu des affaires de la région, les élus municipaux ont immédiatement manifesté de l'intérêt pour ce projet. Si bien que, devant l'importante dépense que

doit envisager la Chambre de commerce, le conseil de ville a accepté de financer le coût des enseignes sur deux ans et recevra le remboursement par tranches de 3000 \$.

De plus, la Ville de Coaticook assure la pose des enseignes ainsi que leur entretien.

Ces panneaux ont été pensés pour donner une impression dynamique tout en respectant les couleurs et le symbole de la Ville de Coaticook. La Chambre a accordé une importance prépondérante aux matériaux utilisés pour assurer leur résistance aux intempéries et la durabilité de l'esthétique.

Un Sherbrookois condamné à des amendes totalisant 800 \$ pour représentations fausses ou trompeuses

SHERBROOKE — Un individu de Sherbrooke, Daniel Poulin, vient de plaider coupable aux accusations de représentations fausses ou trompeuses portées contre lui par l'Office de la protection du consommateur (OPC).

Cet individu, rapporte le bureau régional de l'OPC, offrait, entre avril et juin 1988, par l'intermédiaire de petites annonces placées dans les journaux de la région, des emplois qui, en réalité, n'existaient pas. Il attirait notamment les consommateurs en leur promettant un avenir dans les domaines du cinéma, de la mode ou de la télévision. Il oeuvrait sous les raisons sociales non enregistrées Promotion D.P. et Promotion Daniel Poulin.

Installé sommairement dans son appartement de trois pièces, il conviait les consommateurs attirés par sa publicité à une séance de photographies. L'ouverture du dossier coûtait 20 \$ mais, par la suite, les clients devaient choisir le nombre d'agences spécialisées à qui expédier la candidature, à

raison de 3 \$ par agence. Même s'il affirmait, tant dans sa publicité que verbalement, qu'il faisait affaires avec 40 agences de casting spécialisées dans la publicité, la mode, la télévision ou le cinéma, Daniel Poulin a dû avouer à l'enquêteur de l'OPC qu'il n'avait, en réalité, aucun emploi à offrir.

Lors de la visite de l'enquêteur, aucun dossier des candidats n'avait été envoyé à d'éventuels employeurs. Le système de classement se résumait à une boîte de carton où étaient entassés tous les dossiers.

Le juge Guy D'Aigle de la Cour du Québec, à Sherbrooke, a condamné Daniel Poulin à des amendes totalisant 800 \$, soit 200 \$ par chef d'accusation déposé par l'OPC.

Le bureau régional de l'OPC rappelle aux consommateurs de se méfier de toute offre d'emploi où on exige un paiement. Une méthode de prévention passe par l'obtention de la liste des employeurs éventuels et une communication avec eux pour vérifier si les offres d'emploi sont réelles.

Au palais de justice

Beaucoup trop d'ordonnances

SHERBROOKE — Le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec a commandé un rapport préliminaire au sujet d'une femme âgée de 23 ans qui avait admis sa culpabilité à huit chefs d'obtention d'ordonnances d'un calmant sans informer les médecins qu'elle en avait obtenu une autre dans les 30 jours précédents.

Le procureur Michel Ayotte a informé le tribunal que l'accusée avait déjà encouru 180 heures de travaux communautaires pour 15 autres infractions semblables.

Me Jean Couture a expliqué que sa cliente avait obtenu ces ordonnances dans l'espoir de soulager la douleur. Il s'agit de médicaments qui créent une dépendance et pour lesquelles un contrôle sévère existe.

Me Couture a souligné que sa cliente avait entrepris une cure fermée de désintoxication qu'elle a interrompue au bout d'un mois mais en suivant une autre ouverte.

Les représentations sur sentence ont été suspendues jusqu'au 1er juin.

Leblanc acquitté de l'accusation de possession illégale d'une mitraillette

Darquis Leblanc, 32 ans, a été acquitté de la dernière accusation pendante contre lui et consistant en la possession illégale d'une mitraillette remontant à la dernière guerre mondiale.

Cette arme prohibée avait été détournée par la police le 5 avril sur un terrain près duquel habite un parent du prévenu. Leblanc, qui était représenté par Me Michel Beauchemin, se trouvait en détention préventive depuis le 4 février.

On se souviendra que l'ancien chef de la bande des Outlaws avait écopé la veille d'une peine de 18 mois pour un vol qualifié, une effraction et des menaces.

Le ministère public avait aussi abandonné contre lui une poursuite de tentative de meurtre en faisant exploser la voiture d'une femme à Asbestos.

Probation de six mois pour des menaces

Un homme de 29 ans a bénéficié d'une probation de six mois pour avoir proféré des menaces à sa blonde le 2 septembre.

Me Michel Dussault a raconté que son client avait trouvé à son retour chez lui ses effets personnels sur la galerie et a constaté le changement de la serrure de la porte.

Cette surprise l'a poussé à dire des choses qui dépassaient sa pensée.

Le prévenu n'a plus revu depuis madame qui a confirmé ce fait à la cour.

De retour devant le tribunal

La femme de 45 ans qui avait obtenu une libération conditionnelle lundi pour avoir bousculé une femme après avoir appris sa liaison avec son mari, a été ramenée devant le tribunal pour bris de probation parce qu'elle a communiqué avec la plaignante malgré une interdiction judiciaire.

Un agent de la SQ a déposé à l'enquête pour remise en liberté que la plaignante dit avoir reçu un appel téléphonique de l'inculpée mentionnant «surveille-toi parce que tu vas capoter, ma t...».

Me Conrad Chapdelaine n'a pas caché son étonnement que sa cliente ait été arrêtée sur mandat 24 heures plus tard.

Le juge Lassonde a remis la dame en liberté d'ici à son procès le 29 mai à condition qu'elle ne communique pas avec la plaignante et ne remette plus les pieds dans sa paroisse.

Lac-Mégantic prohibe l'installation de toute nouvelle arcade sur son territoire

par Richard VIGNEAULT
LAC-MÉGANTIC — Considérant que les salles de jeux électroniques constituent un commerce nuisible pour la communauté, les autorités municipales de Lac-Mégantic ont adopté un règlement qui prohibe l'exploitation de tout nouveau commerce de ce type, à l'intérieur des limites de la municipalité. Cependant en vertu de droits acquis, les deux commerces actuels qui ont des jeux électroniques à l'intérieur de leurs murs ne sont pas touchés par le règlement.

Dans ce nouveau règlement, la Ville fait valoir que l'exploitation des salles de jeux électroniques (qu'on appelle aussi arcades) a constitué, à certains moments,

des commerces nuisibles en ce qu'ils étaient: des sources de bruits indésirables, des endroits généralement malpropres où en plus, sont perpétrés quotidiennement des infractions à la réglementation municipale et même des infractions criminelles telles la consommation de drogues, rejets d'objets volés.

Aussi, le règlement souligne que ces endroits sont fréquentés majoritairement par des jeunes d'âge scolaire et qu'en plusieurs occasions, les policiers municipaux sont intervenus dans ces salles pour faire respecter la loi et les règlements et même procéder à des arrestations de délinquants juvéniles et majeurs. Le conseil municipal a déjà reçu de nom-

breuses plaintes de parents et citoyens habitant le voisinage des salles de jeux électroniques, demandant notamment que leurs enfants soient protégés contre les méfaits inhérents à la fréquentation de ces établissements.

Bien que la Ville interdise donc

l'utilisation d'un bâtiment en tout ou en partie, à des fins commerciales de salles de jeux électroniques, les commerces existants en ce domaine ne sont pas touchés par le nouveau règlement entrant en vigueur.

Le ministre Benoît Bouchard sera présent

SHERBROOKE — Le premier souper-bénéfice de l'Association progressiste-conservatrice de Richmond-Wolfe aura lieu le 26 avril, à compter de 18h00, à l'hôtel Roussillon-Le Président de Sherbrooke.

Pour l'occasion, le ministre des Transports Benoît Bouchard agi-

ra à titre de conférencier invité.

Le député de Richmond-Wolfe, Yvon Côté, participera évidemment à l'événement. Les réservations doivent être effectuées en communiquant avec le personnel affecté au bureau de comté du député de Richmond-Wolfe.

expo HABITAT DE L'ESTRIE

Un rêve à votre portée

FAITES UNE OFFRE SUR «LA PRINTANIÈRE»

en montre sur le site de l'Expo Habitat de l'Estrie du 20 au 23 avril 1989

CARACTÉRISTIQUES DE LA MAISON «LA PRINTANIÈRE»

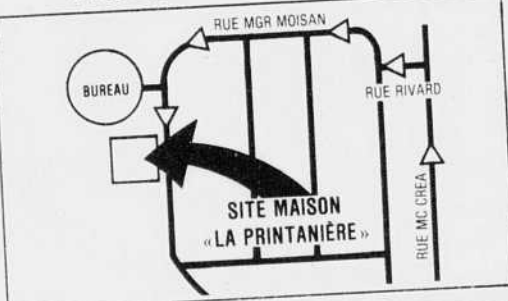
La Printanière est plus qu'une résidence, c'est un «DESIGN» unique réalisé par Luc Grimard entrepreneur, à l'occasion du septième salon «EXPO HABITAT DE L'ESTRIE».

Cette magnifique demeure est signée par le designer Normand Charlebois et agrémentée de la touche remarquable de la décoratrice Marie Leclair. Cet amalgame de talent a permis la réalisation de cette superbe résidence, répartie sur deux niveaux et, possédant un salon avec foyer, une salle à manger, une dinette aménagée dans une serre en verre énergétique, deux salles de bain et trois magnifiques chambres.

Son parement extérieur est composé de brique et d'aluminium. Son grand patio arrière, sa fenestration ainsi que son aménagement paysager en façade, composé de murets de brique, en feront l'envie des vrais connaisseurs-acheteurs d'une résidence grand-luxe.



«LA PRINTANIÈRE»
VALEUR \$160,000
 maison et terrain en vente
 au plus offrant
MISE À PRIX \$79,000



Une réalisation de



Voici quelques-unes des principales caractéristiques de «LA PRINTANIÈRE»:

- Chauffage par rayonnement THERMARAMAY
- Aspirateur central VACUFLO
- Échangeur d'air avec filtre VENMAR
- Bain tourbillon, podium MAEVHA
- Douche néo-angle FALRO
- Accessoires sanitaires SELLES
- Robinetterie CHAVONNET
- Plancher salon et salle à manger en chêne blanchi, rampe en verre
- Plancher cuisine, dinette et vestibule en MULTI-QUARTZ
- Système de sécurité AMGUARD
- Plaque de cuisson JENY-AIR
- Four encastré GÉNÉRAL-ELECTRIC
- 2000 \$ d'aménagement extérieur JARDIN EDEN
- Rangement MAJINART
- Armoires stratifiées DENLA
- Foyer pleine vision VISTA
- Isolation supérieure aux normes d'économie d'énergie

Puisque ce bâtiment a dû être installé sur les terrains de l'Université de Sherbrooke et qu'il sera appelé à être démantelé sur son site permanent, il a été doté d'une structure renforcée.

Mentionnons enfin que la maison «LA PRINTANIÈRE» est inscrite au programme de «Garantie des Maisons Neuves» de l'APCHQ.

RÈGLEMENTS D'ADMISSION À LA VENTE DE LA MAISON MODÈLE «LA PRINTANIÈRE»

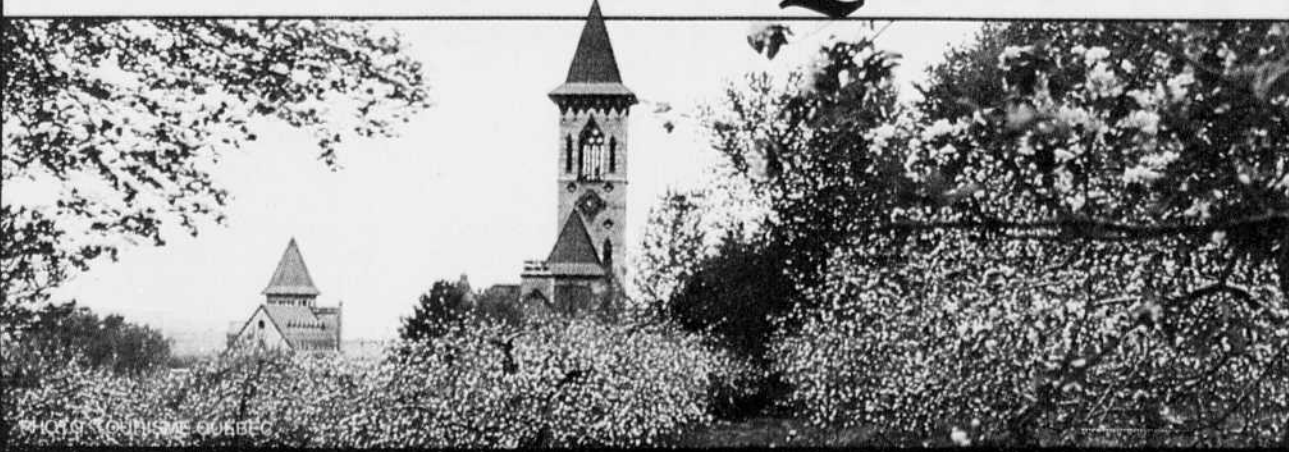
1. L'APCHQ offre à vendre, par le biais d'offres d'achat privées, l'immeuble suivant:
 - a) La maison modèle construite par Luc Grimard entrepreneur et actuellement érigée sur le site de l'Université de Sherbrooke.
 - b) Un terrain d'une superficie de 11.051 pi² situé sur la rue Rosario-Moisan. L'emplacement du terrain est indiqué sur le plan inclus sur ce dépliant.
 - c) Sont inclus dans la présente offre de vente le terrain, la maison modèle dans le même état que celui dans lequel elle se trouve présentement et en conformité avec les plans et devis, la livraison et l'installation de ladite maison sur ce terrain, les raccords de plomberie et d'électricité, les frais notariaux, ainsi qu'une somme de 2000 \$ applicable au paysage.
 - d) Sont exclus tous les meubles, meubles meublants et objets mobiliers garnissant présentement la maison, lesquels seront à la charge exclusive de l'acheteur.
2. L'offre de vente est ouverte à toute personne physique sérieuse et suffisamment solvable, et dont le crédit d'emprunt sera accepté, de façon finale conformément aux termes de l'offre d'achat présentée par l'acheteur.
3. Toute offre d'achat est expressément interdite à tout membre du Conseil d'administration de l'APCHQ - région de l'Estrie inc. de même qu'à tout employé ou représentant de cet organisme et de l'entreprise «Luc Grimard entrepreneur» ainsi qu'à tout conjoint des dites personnes.
4. Aucune offre d'achat ne sera considérée à moins que le montant ne soit d'une tranche de 500 \$ plus élevée que la dernière offre d'achat affichée.
5. La prise de possession de l'immeuble se fera le ou vers le premier juillet 1989, conformément aux termes de l'offre d'achat.
6. L'offre d'achat devra être présentée sur les formules d'offre d'achat disponibles au stand réservé à cet effet à l'entrée de la première salle de l'Expo Habitat et devra être entièrement complétée et signée sans condition ni modification, et avoir été remise directement à ce stand au plus tard le 23 avril 1989 à 18 h 15.
7. La signature de l'offre d'achat indique la compréhension et l'acceptation par l'acheteur de tous les termes et conditions décrits à l'offre d'achat et aux présents règlements.
8. Le prix de base minimum de la première offre d'achat à être reçue ne devra pas être inférieur à 79 000 \$.
9. Toute offre d'achat demeurera confidentielle, et le nom de tout offrant ne sera pas dévoilé tant qu'une acceptation finale et qu'une vérification finale du crédit n'auront pas été faites par l'APCHQ.
10. L'APCHQ ou toute personne désignée par elle, est autorisée à dévoiler en tout temps, pendant la durée du salon jusqu'à 17 heures le 23 avril 1989, le montant du meilleur prix offert, de même que le nombre de soumissions reçues et acceptables.
11. L'acheteur qui présente une offre d'achat autorisée tacitement l'APCHQ à vérifier son crédit d'emprunt.
12. Toute personne aura la possibilité de se procurer une offre d'achat jusqu'à 18 heures le 23 avril 1989. Les offres d'achat reçues dimanche le 23 avril 1989 entre 17 et 18h15 seront gardées confidentielles. Toutes les offres en circulation devront être déposées au plus tard à 18h15, heure d'ouverture de l'ensemble des soumissions.
13. Toute offre non acceptée sera réputée nulle et considérée comme si elle n'avait jamais existé.
14. L'APCHQ acceptera l'offre d'achat par laquelle le meilleur prix aura été offert, après approbation finale du crédit de l'acheteur, s'il y a lieu, et pour autant que l'offrant acheteur ait respecté tous les termes et conditions des présents règlements et de l'offre d'achat.
15. Tout offrant acheteur pourra en tout temps, avant 18 heures le 23 avril 1989, déposer une nouvelle offre ou autant de nouvelles offres qu'il le voudra, pour autant que cette ou ces nouvelles offres soient toujours conformes, auquel cas la dernière offre sera la seule considérée.
16. Dans le cas où deux ou plusieurs offres conformes seraient à des prix égaux, celle qui sera acceptée sera celle qui aura été chronologiquement déposée la première.
17. L'acquéreur accepte que son nom soit divulgué et que sa photo soit publiée dans les médias.

Pour information: (819) 563-9643



80410

LA TRANQUILLITÉ DE L'ESTRIE.



Les gens des Cantons de l'Est peuvent être fiers de vivre dans un environnement reposant. Quand vient le temps de prendre une assurance automobile, résidence et biens personnels, ils aiment plus de tracas, ils choisissent celle offrant le meilleur rapport qualité/prix sur le marché: La Capitale une assurance d'ici.

À son bureau régional de Sherbrooke, comme dans toutes les régions du Québec, les conseillers de La Capitale vous offrent rapidement, sans intermédiaire, toute l'information sur vos besoins précis, un service personnel et la priorité en cas de réclamation. Pour prendre ou renouveler vos assurances, n'hésitez pas, appelez-nous.

563-2700



1650, rue King Ouest, bureau 0M50, Sherbrooke (Québec), J1J 2C3, 1-800-567-6060

RÉGIONAL

Les cols blancs de la LAB de retour au travail après leur premier coup de semonce

par Pierre SEVIGNY
THETFORD MINES — Les quelque 100 employés de bureau de la compagnie LAB Chrysotile Inc. de Thetford Mines sont retournés au travail, hier matin, après avoir déclenché une grève de 24 heures, mardi.

Selon le conseiller syndical de la CSN, Pierre Létourneau, cet arrêt de travail se voulait un premier coup de semonce de la part des cols blancs qui sont fort insatisfaits des propositions soumises par l'employeur dans le cadre des négociations pour la signature d'une première convention collective de travail depuis le regroupement des trois unités d'accréditation.

Aucun autre moyen de pression n'est prévu d'ici la fin de la présente semaine. Selon les renseignements obtenus, il semble que les dirigeants du syndicat ont l'intention d'attendre le résultat des prochaines rencontres de conciliation avant de poser de nouveaux gestes. Ces rencontres sont prévues pour le début de la prochaine semaine, bien qu'aucune date n'ait encore été fixée officiellement.

Mais, si l'employeur retarde indûment les pourparlers, les syndiqués seront invités à envisager d'autres moyens de pression. Après avoir rejeté la dernière offre globale de la compagnie à 94 pour cent, les cols blancs ont mandaté à 98 pour cent leur exécutif à entreprendre des moyens de pression, pouvant aller jusqu'à des débrayages de 48 heures.

Par ailleurs, les dirigeants du syndicat rencontreront le ministre délégué aux Mines, Raymond Savoie, cet après-midi à Québec afin de l'informer de la situation qui prévaut chez LAB. Le gouvernement du Québec est impliqué dans la société en commandite par le biais de la Société nationale de l'amiante. Quant à une rencontre avec le ministre André Bourbeau pour discuter du projet de loi sur les fonds de pension, elle ne pourra pas se tenir avant la semaine prochaine.

D'autre part, le président de LAB, Jean Dupéré, se réserve quelques jours de réflexion et de consultation pour mieux évaluer le dossier relatif au conflit avec les cols blancs et ce, afin d'être en mesure de commenter plus adéquatement la situation.

Construction du théâtre d'été de Marcel Leboeuf à Kingsey-Falls amorcée

KINGSEY-FALLS (Mc) — Si les chantiers de construction ne sont pas paralysés par une grève, le comédien Marcel Leboeuf-le concierge de Chop Suey au petit écran-jouera cet été dans son propre théâtre à Kingsey Falls.

La construction est amorcée depuis quelques jours à peine sur un vaste terrain tout près du parc Marie-Victorin, dans le village de Kingsey Falls, a confié le comédien lors de sa participation à un souper-bénéfice à Victoriaville.

Sans aucune subvention gouvernementale, le comédien réalise donc un rêve longuement mûri, qui lui coûte la bagatelle de 600 000 \$. «Je crois bien que c'est un peu le rêve de tout comédien», dit-il.

Le théâtre de 500 places, aux allures d'une grange, a été dessiné par l'architecte André Bourassa. «Le style sera simple, estival et en harmonie avec l'environnement», souligne-t-il. Le futur Théâtre des grands chênes sera d'ailleurs orné de plusieurs chênes fournis par le jardin botanique du Parc Marie-Victorin.

Son choix pour Kingsey Falls vient de l'absence de théâtre dans ce secteur, de la proximité avec sa résidence à Kingsbury et de la présence d'attraits comme le parc horticole et les installations de Cascades. Incidemment, Cascades et Marcel font bon ménage au point où l'entreprise lui fournit

une aide technique et devient son commanditaire officiel.

La construction était déjà projetée l'été dernier par le comédien alors qu'il présentait avec sa bonne amie Pauline Martin la pièce «On sait comment ça commence...» à St-Félix-de-Kingsey.

Le duo travaillera encore ensemble cet été, mais Pauline Martin ne sera pas sur scène, se chargeant plutôt de la mise en scène. Marcel, lui, sera de la distribution, entouré de Normand Chouinard, Suzanne Champagne, Hélène Mercier, Antoine Durand. Ils camperont une vingtaine de personnages dans la comédie «Bowling».

La pièce, une idée de Marcel, a été écrite par Josée Fortier. L'histoire se déroule bien sûr dans une salle de quilles d'une petite localité, qui est menacée de fermeture. Des clients décident alors d'intervenir pour éviter le pire. Qu'advient-il? Marcel évite bien sûr de donner des précisions.

Le comédien a avoué que l'histoire s'inspire d'une situation vécue par un parent. Marcel est aussi heureux de constater que la pièce arrive au moment où les quilles connaissent un regain de popularité extraordinaire.

Et si le chantier est paralysé par un grève des travailleurs de la construction? Marcel a déjà prévu le coup. Bowling se déplacera alors au centre sportif de Kingsey-Falls, un endroit un peu insolite pour du théâtre mais pas pour du «bowling».

L'aménagement de rivières des Bois-Francs pour la pêche sportive

Des progrès annoncés par Picotte et 25 000 \$ souscrits par le milieu

par Maurice CLOUTIER
VICTORIAVILLE — Le projet d'aménagement de parcours exclusifs de pêche sportive à la mouche sur des rivières des Bois-Francs a encore franchi plusieurs étapes récemment et bénéficie d'une nouvelle contribution de plus de 25 000 \$ de la population de la région des Bois-Francs.

Voilà les deux grands éléments qui ressortent du souper-bénéfice de la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs, auquel ont participé plus de 300 personnes mardi soir à Victoriaville, dont le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte, le député d'Arthabaska, Laurier Gardner, et les dirigeants de plusieurs associations fauniques.

Conférencier-invité, le ministre Picotte n'a pas annoncé l'inject

tion de centaines de milliers de dollars dans la première phase du projet, comprenant l'aménage-



Le ministre Yvon Picotte a soutiré une épine du pied de la Corporation en annonçant que les aménagements requis sur la rivière sont maintenant bien acceptés par le ministère de l'Environnement.

ment de parcours de pêche à la truite sur les rivières Bulstrode et Nicolet-Des Vases. A cet égard, il a seulement rappelé, avec un large sourire, que le dossier est sur la table de la Conférence socio-économique de Victoriaville, en mai prochain, ajoutant que son ministère a donné son accord de faisabilité au projet.

Une épine de moins

Cependant, il a soutiré une épine du pied de la Corporation en annonçant que les aménagements requis sur la rivière sont maintenant bien acceptés par le ministère de l'Environnement. Quant aux autorisations de la Commission de protection du territoire agricole (CPTA), M. Picotte a mentionné que les pourparlers ont peu progressé.

Il a aussi annoncé que «la réglementation sur la pêche a été modifiée et que la portion de la rivière Bulstrode identifiée par la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs a été désignée zone exclusive de pêche à la mouche. De plus, un comité conjoint sera formé afin d'évaluer la faisabilité de créer un nouveau statut de territoire faunique compatible avec la tenure privée des berges des rivières et de l'accès démocratique à ces sites de pé-

che.» Il a aussi fait part de deux contributions de 5000 \$ du ministère pour la réalisation d'un kiosque promotionnel et d'aménagements expérimentaux déjà entrepris. Incidemment, il semble que les aménagements expérimentaux sur la rivière Bulstrode pour l'exploitation des parcours ont bien résisté à la crue printanière des eaux.

Ardent défenseur de ce projet unique au pays d'aménagement d'une rivière à truites, M. Picotte s'est réjoui de l'implication du milieu à restaurer l'habitat du poisson.

Le président de la Corporation, M. Pierre Nadeau, a mentionné que le premier parcours devrait normalement être mis en exploitation dès 1990.

Le responsable du souper-bénéfice, le maire Jacques Baril, qui n'en attendait pas plus du ministre dans le moment, a indiqué que l'objectif de revenus de 25 000 \$ avec l'événement sera sans doute dépassé. Plusieurs toiles ont été vendues à l'encan au cours de la soirée, animée par le comédien Marcel Leboeuf.

Enfin, le président d'honneur du souper, le vice-président de Cascades, Alain Lemaire, a laissé entendre que l'entreprise fera sa part pour la réalisation de ce projet.

Deux rencontres de consultation dans le dossier de la voie rapide

THETFORD MINES (PS) — Des fonctionnaires du ministère des Transports du Québec viendront dans le comté de Frontenac le 28 avril et le 10 mai prochain pour rencontrer les intervenants régionaux du dossier de la voie rapide, dans le cadre d'une consultation sur le contenu de l'étude de justification économique qui sera effectuée prochainement.

C'est le sous-ministre adjoint aux transports, responsable de la direction générale du génie, Yvan Demers, qui pilotera la délégation gouvernementale à l'occasion des deux rencontres qui se dérouleront dans les locaux de la MRC de l'Amiante à Black Lake.

Cette consultation s'effectuera auprès de représentants du comité routier de la Chambre de commerce de l'Amiante le vendredi 28 avril et auprès des 28 maires de la MRC le mercredi 10 mai. Les intervenants du milieu travaillent ce dossier depuis plus de dix ans et c'est pourquoi ils sont très intéressés et veulent connaître l'évolution du dossier concernant le projet de la voie rapide devant relier la région à l'autoroute Jean-Lesage.

Les deux rencontres leur permettront aussi de faire part de leurs attentes quant au contenu du mandat qui sera bientôt confié à une firme privée en vue de la réalisation de l'étude de justification économique.

Les devis sont très avancés et il ne reste plus que la consultation du milieu avant de pouvoir entreprendre l'étude qui sera financée conjointement par les gouvernements d'Ottawa et de Québec.

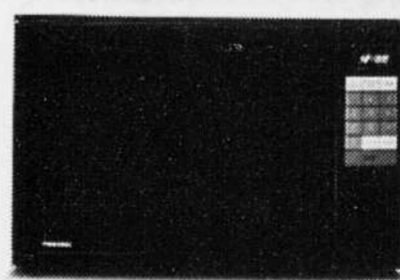
Deux bonnes excuses pour vous offrir le micro-ondes dont vous avez toujours rêvé.

Toshiba vous offre maintenant deux de ses meilleurs fours à micro-ondes à deux de ses meilleurs prix. Et comme pour tous les modèles de la gamme de fours à micro-ondes Toshiba, les deux portent la garantie Toshiba de 50 mois, pièces et main-d'oeuvre, la garantie la plus complète du Canada. Voilà

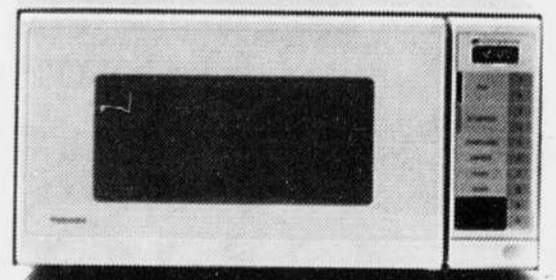
donc l'excuse parfaite pour vous offrir le four à micro-ondes dont vous avez toujours rêvé à un prix que vous avez toujours souhaité. Les prix peuvent varier d'un dépositaire à l'autre. Consultez un dépositaire Toshiba participant pour plus de détails. Mais faites vite... des excuses si bien trouvées ne sont pas valables longtemps.

1^{ère} excuse

2^e excuse



Série ERX 4630
 - 0,6 pi - four compact
 - 9 niveaux de puissance (500 watts)
 - Jet Defrost*



Série ERS 6630
 - 0,9 pi - four de grande dimension
 - 9 niveaux de puissance (720 watts)
 - Jet Defrost*

229 \$

299 \$

TOSHIBA

À MAGOG — À MAGOG — À MAGOG — À MAGOG — À MAGOG

Toyota, de L'OR en barre!

Maintenant plus que jamais, les véhicules Toyota, c'est de l'or en barre!

Entre le 17 et le 21 avril 1989, vous obtenez un lingot d'or pur d'une demi-once à l'achat d'une voiture, d'une camionnette ou d'une fourgonnette Toyota en stock.

Votre lingot d'or vous attend. Passez vite chez votre concessionnaire Toyota, votre expert qualité.



TOYOTA

Livraison avant le 30 avril

Projet de 3,5 millions \$ au Village d'antan

par **Gérald PRINCE**
DRUMMONDVILLE — Alors que le Village québécois d'antan a atteint sa vitesse de croisière avec quelque 100 000 visiteurs chaque année, les autorités de cette institution n'en caressent pas moins de grands projets: un pavillon multifonctionnel thématique de 3,5 millions \$.

C'est ce qu'a confié hier lors d'un dîner de la Chambre de commerce, M. Claude Verrier, directeur général du Village, en précisant que ce pavillon desservira deux objectifs différents: exposer par thèmes les collections historiques du Village et servir de plateau de tournage pour les producteurs de films d'époque.

Ce pavillon serait constitué d'un édifice de 45 000 pieds carrés, érigé un peu en retrait du Village lui-même, près des stationnements du centre d'accueil.

Ouvert à longueur d'année, ce pavillon recevrait au moins 40 autos antiques, dont quelques-unes appartiennent déjà au Village même. De plus, une section recevrait des collections d'époque, comme par exemple un cabinet de dentiste, une exposition de caméras de 1900 à nos jours, etc.

Finalement, et M. Verrier appelle cette dernière portion "la cerise sur le gâteau", tout serait mis en oeuvre pour faciliter la production de films.

Présentement, le Village reçoit chaque année des producteurs de films qui viennent tourner des scènes extérieures dans le Village pour le cinéma et la télévision.

Quant aux intérieurs, les producteurs doivent parfois emprunter les collections du Village et les amener en studios à Montréal pour tourner certaines scènes.

Le pavillon répondrait alors à ce besoin précis: permettre de tourner sur place avec les objets antiques, en quantité presque illimitée, qui sont la propriété du Village et qui n'ont pas la place suffisante pour être exposés. Ce plateau de tournage serait augmenté par une salle de 400 spectateurs qui pourraient assister au tournage des films.

Argent

Côté financement, M. Verrier compte sur le Sommet économique régional de mai pour obtenir



Claude Verrier

2,2 millions \$. La Ville de Drummondville est prête à verser 856 000 \$ et le Village d'antan, 450 000 \$.

M. Verrier a tenu à rappeler que le Village d'antan, fondé en 1977, génère 1,4 million \$ en dépenses dans le milieu chaque année, compte 22 employés à temps plein et plus de 200 en période estivale, avec une moyenne d'âge de 50 ans.

Le Corporation du VQA comprend aussi 11 corporations affiliées, qui s'occupent chacune d'un élément du Village. Par exemple, la Corporation du Relais d'antan opère, pendant la saison des sucres, une cabane qui a servi cette année près de 4000 repas en six semaines.

On trouve aussi la Corporation de l'Auberge-taverne Lemire-Larocque qui sert des repas d'époque à des groupes sur réservations à longueur d'année. Ces corporations affiliées génèrent des revenus dont les bénéfices sont remis au VQA et lui permettent de continuer, ce que M. Verrier considère comme un exploit, à opérer sans déficit depuis 1980.

En effet, les seules subventions dont profite le VQA proviennent du Québec et n'ont servi qu'aux immobilisations. A chaque dollar de subventions en immobilisa-

tions fourni par Québec répondait un dollar d'immobilisations fourni par le milieu drummondvillois.

Présentement, la valeur totale des immobilisations du VQA dépasse 4 millions \$ et la somme des subventions de Québec s'élève à 1,2 million \$. Les autres revenus en immobilisations proviennent de dons de la population, de com-

mandites de prestige et du membership de plus de 600 personnes et groupes du milieu.

Le principal défi que le VQA doit relever, conclut M. Verrier, c'est la protection des abords du Village comme en 1910, sans canon à moteur sur la rivière St-François, ni déboisement à outrance le long du Chemin Montplaisir.

SERVICE D'ENTRETIEN José
 résidentiel et commercial

- TONTE DE GAZON
- ENTRETIEN DE ROCAILLES
- TAILLE D'ARBRES ET ARBUSTES
- FERTILISATION
- CLÔTURE
- MARCHÉS EN BOIS 6X6
- ENTRÉES EN PAVÉ OU CIMENTÉES
- MURS DE SOUTIEN
- PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

(819) 565-4068
 SHERBROOKE, Qc

Début des travaux retardé au Dauphin à cause de la menace de grève dans la construction

par **Richard JEAN**
DRUMMONDVILLE — A cause d'une menace de grève dans le secteur de la construction, le début des travaux d'agrandissement et de transformations à l'hôtelier Le Dauphin en vue d'en faire un centre de congrès sera retardé de quelques semaines.

C'est la décision que vient de prendre le propriétaire du complexe hôtelier, Jean-Yves Milot.

"Avec ce qui s'annonce dans le secteur de la construction, je crois qu'il est plus prudent de reporter le début des travaux. Tant que la situation ne sera pas clarifiée, il est impensable d'ouvrir le chantier et de se voir obligé de la fermer indéfiniment par la suite en raison d'une grève", a-t-il expliqué.

Selon M. Milot, la mise en chantier pourrait se faire à la mi-mai si la grève est évitée, ce qui permettrait d'entrevoir la fin des travaux pour le mois de septembre.

"Normalement, les travaux auraient dû être amorcés il y a quelques semaines mais nous avons

dû faire face à un léger retard dans la confection des plans et l'accord des soumissions", a-t-il conclu.

MANIFESTATION DE SOLIDARITÉS

L'Office Diocésain des Religieux et des Religieuses organise un grand rassemblement qui aura lieu le samedi, 22 avril 1989 de 19:00 à 21:30 à la Cathédrale St-Michel, Sherbrooke.

Ce rassemblement se veut une manifestation publique de solidarités des religieux et des religieuses avec les groupes populaires et les organismes communautaires travaillant à relever les défis de l'appauvrissement dans notre région.

Prières, chants, témoignages, réflexions aideront à bâtir encore plus solidement nos solidarités.

Tous, jeunes et moins jeunes, laïques, prêtres, religieux et religieuses sont invités à ce grand rassemblement diocésain.

Déroulement global de cette soirée:
 Présentation du thème: "Bâtissons nos solidarités".

- Étape 1: Visages d'appauvrissement dans la Région
- Étape 2: Engagements, prises en charges
- Étape 3: Défis à relever
- Étape 4: Prière eucharistique
- Étape 5: Échanges informels entre religieux(es) et représentants(es) de groupes et d'organismes.

Note: Les trois premières étapes seront entrecoupées de textes bibliques, de silence et de prières.

Office Diocésain des Religieux(euses) 51273

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323
 Sans frais d'appel: Woodon

LAC-MÉGANTIC RICHMOND ASBESTOS
 composez 0 et demandez Zenith 5-3060
 A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

expo HABITAT DE L'ESTRIE

du 20 au 23 avril 1989

PAVILLON UNIVESTRIE UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Venez visiter le plus grand centre d'information en Estrie sur l'habitation avec ses 175 exposants Expo Habitat vous propose la maison d'aujourd'hui R-2000

- plus le quartier rénovation (présenté par Estrimat)
- plus le quartier design (présenté par Mobivendi)

plus les ateliers de démonstration plus un grand nombre de constructeurs d'habitation et experts en rénovation réunis sous un même toit plus 12 000 \$ en prix à gagner

Une réalisation de:

LUC GRIMARD
 ENTREPRENEUR

VALEUR DE 160 000\$
 A VENDRE AU PLUS OFFRANT
 MISE A PRIX 79 000\$
 TERRAIN INCLUS

GRAVEL SAVARY PAUL & ASS
 EVALUATEURS ADRES

Horaires:

- Jeudi 17h00 à 22h00
- Vendredi et samedi 11h00 à 22h00
- Dimanche 11h00 à 21h00

Admission: 5,00 \$
 (Enfants 12 ans et moins accompagnés d'un adulte: gratuit)
 Stationnement gratuit
 Garderie gratuite
 Service de minibus

organisé par:

APCHA
 Région de l'Estrie

49114

A OMERVILLE

1er ANNIVERSAIRE

25e ANNIVERSAIRE

BOULEVARD HONDA

MONT-ORFORD AUTO INC.

Célébrons **UN AN** de succès ensemble

DEJA PLUS DE
300
 CLIENTS
 SATISFAITS

DU 17 AU 22 AVRIL 1989
 VENEZ DECOUVRIR NOTRE

SECRET

+ SPECIAUX + SPECIAUX + SPECIAUX
 ACCORD - CIVIC - PRELUDE

Boulevard

HONDA

274, boul. Bourque, OMERVILLE/MAGOG

(819) 843-2090

NOUS AVONS ETE CHOISI PAR HONDA A CAUSE DE NOTRE EXCELLENTE REPUTATION

DEPUIS PLUS DE
25 ANS A VOTRE SERVICE

VENEZ FAIRE L'ESSAI
 DES MODELES

FOX
 GOLF
 JETTA
 SCIROCCO
 CABRIOLET
 AUDI 90-100 ET 200

LA TECHNOLOGIE ALLEMANDE
 VOUS SURPRENDRA!

**MONT-ORFORD
 AUTO INC.**

617, boul. Bourque, Omerville, Qué.
 (819) 843-3368

La Chambre de Commerce de

COOKSHIRE-EATON ET SES MARCHANDS

VOUS ATTENDENT

ENSEMBLE POUR

GRANDIR

Vidange d'huile, changement du filtre et graissage



pour voitures de toutes marques!

PIÈCES EXPRESS

À compter de **20⁹⁹**

Nous savons que vous êtes pressé, alors nous nous sommes organisés en conséquence. Détendez-vous, prenez un café. En 30 minutes, nous ferons le vidange d'huile, changerons le filtre et graiserons la voiture.

À 15 minutes de Sherbrooke
COOKSHIRE AUTOMOBILES Ltée
875-3346 505 Principale, Cookshire

Pour renseignements:
Carole Filion
Guy Filion
Normand Breault
875-3346

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES!
DONALD et ALICE MASSON

SPECIAL



DE MAI
PIZZA

"médium"

"all dressed"

7⁹⁵

Livraison gratuite
(Cookshire et les environs)

COOKSHIRE PIZZERIA ENR. 70 Craig Nord Cookshire
875-3166

Heures d'ouverture: lundi au mercredi 6h30 à 10h, jeudi 6h30 à minuit, vendredi, samedi 6h30 à 3h00, dimanche jusqu'à 10h.

POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ou de CONSTRUCTION



Spécialités:

- armoires de cuisine (bois, mélamine, stratifié)
- vanité
- ameublements commerciaux

PLANS PERSONNALISÉS

VOYEZ NOTRE SALLE DE MONTRE

ESTIMATION GRATUITE par des spécialistes

Marc Duquette et Serge Carrier props

875-5482
875-3151 (rés.)

ATELIER D'ÉBÉNISTERIE COOKSHIRE INC

Heures d'affaires: lundi au vendredi 9h00 à 17h00, samedi 9h00 à 12h00. Soirs de la semaine sur rendez-vous.

800 Craig N. Cookshire

LE SERVICE APRÈS-VENTE... NOTRE FORCE!

Nous sommes dépositaires des **TRACTEURS:**

COLUMBIA Ariens - Murray - Canadiana

* Aussi disponibles: tracteurs de ferme usagés.

SCIES À CHAÎNE



Echo



Jonsered

Beaux choix de **TONDEUSES et ROTOCULTEURS GÉNÉRATRICES COUPE-BORDURES et TAILLES-HAIES**

SCIES à chaîne CLAUDE CARRIER INC

LE SPÉCIALISTE DU SERVICE APRÈS-VENTE

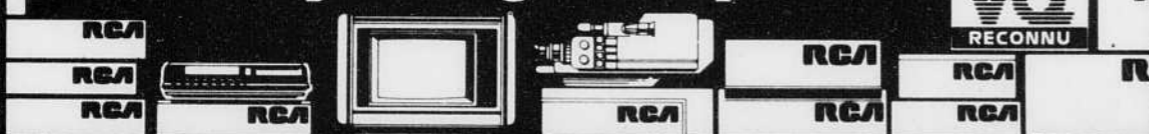
620 Principale est, Cookshire, Qué., JOB 1M0

(819) 875-3847

Heures d'ouverture: lundi au mercredi: 8h à 18h; jeudi: 8h à 20h; jeu., vend.: 8h à 21h; samedi: 8h à 12h.

LE CENTRE ÉLECTRONIQUE DE COOKSHIRE

Trop de téléviseurs RCA!
Trop de magnétoscopes RCA!



Et, tant qu'il en restera, nous vendrons les meilleurs appareils que RCA a à offrir à des prix qui sont trop beaux pour être vrais.

OUVREZ BIEN VOS YEUX!

- UN TÉLÉVISEUR COULEUR 20" (X20131)
- UN VIDÉO VHS (VR250)

799⁹⁹

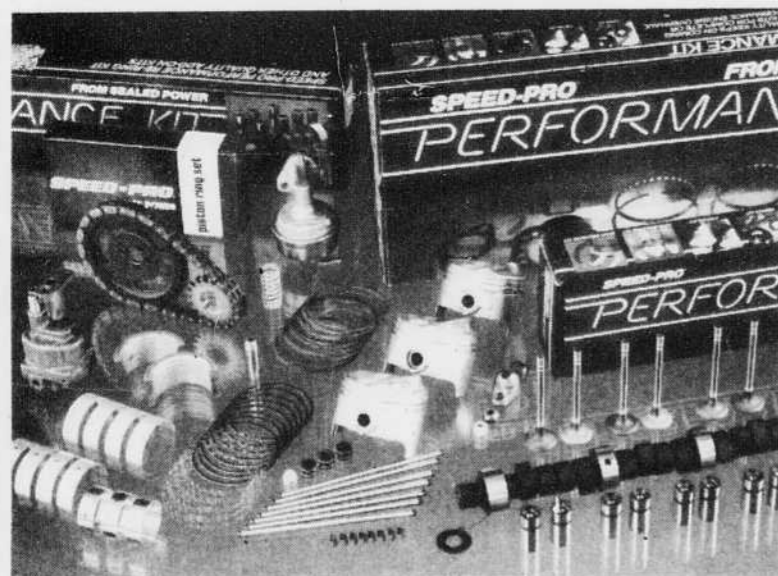
L'ENSEMBLE POUR

10, RUE BIBEAU
À 15 minutes de Sherbrooke

875-3810

SPEED-PRO

KITS et PIÈCES DE MOTEUR HAUTE PERFORMANCE



Pour un temps limité:

20% de réduction

sur les prix réguliers de kits de moteur

Spécialités:



RÉUSINAGE DE MOTEURS

d'autos, camions légers et industriels

GARANTIE DE 6 MOIS SUR MOTEUR RÉUSINÉ

Vente de pièces de moteur et suspension pour toutes marques d'automobiles américaines, européennes et japonaises.

ATELIER DE RÉUSINAGE MOTEUR DES CANTONS

ATELIER DE MÉCANIQUE MOTEUR DIÉSEL

ANDRÉ ROBIDAS Prop.

665, ROUTE 210

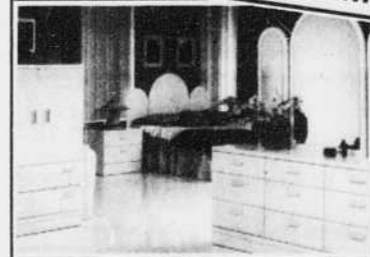
EATON CORNER

COOKSHIRE - Tél.: (819) 875-5636

SEALED POWER



AVRIL... LE MOIS DU COUPLE CHEZ LE PETIT GÉANT DU MEUBLE À COOKSHIRE



INCROYABLE \$3,995 pour le tout

CONSTATEZ PAR VOUS-MÊME:

- 1 PAIRE DE CAUSEUSES
- 1 MOBILIER DE CHAMBRE, 5 mcx
- 1 MOBILIER DE CUISINE, 5 mcx
- 1 CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE 30"
- 1 RÉFRIGÉRATEUR 14 pi.cu.
- 1 ENSEMBLE LAVEUSE ET SÈCHEUSE

Pourquoi aller ailleurs, car nous sommes les meilleurs!



300, rue Beaudoin
Cookshire, Qué., JOB 1M0

(819) **875-5511**

Affichage: pas de décision sur la réglementation

QUÉBEC (PC) — Le Conseil des ministres n'a pris aucune décision sur la réglementation de la loi 178 concernant l'affichage commercial, a-t-on appris hier soir.

Lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil des ministres a été saisi d'un projet de règlement par le ministre responsable Claude Ryan. Le projet portait sur la définition du concept de la nette prédominance du français dans l'affichage à l'intérieur des com-

merces.

Selon le porte-parole du ministre, M. Luc Rhéaume, la discussion au Conseil des ministres n'a pas pu aboutir à un consensus et

les membres du cabinet ont convenu de soumettre le projet de M. Ryan au caucus des députés libéraux.

Une réunion du caucus pourrait

avoir lieu dès la semaine prochaine.

A sa sortie du Conseil des ministres, M. Ryan a déclaré qu'il s'attendait toujours à régler cette question d'ici la fin du mois.

Plusieurs rapports de presse ont indiqué récemment que le ministre Ryan privilégiait la formule du "deux pour un" - soit une place deux fois plus grande au français dans l'affichage bilingue

à l'intérieur des commerces. Officiellement cependant, le ministre Ryan disait jongler avec la possibilité de ne pas émettre de règlements pour définir le concept de nette prédominance.

Le dépliant inutilisable aurait coûté 7686 \$ (Ryan)

QUÉBEC (PC) — L'impression d'un dépliant gouvernemental à propos de la langue, inutilisable à cause de ses imprécisions, a coûté 7686 en fonds publics, a admis hier à l'Assemblée nationale le ministre responsable de la langue, M. Claude Ryan.

L'existence de ce dépliant avait été révélée la veille par le député péquiste de Taillon Claude Filion.

Le gouvernement avait fait imprimer plusieurs milliers d'exemplaires de ce dépliant en janvier dernier, à la suite de l'adoption de la loi 178, mais a dû en retenir la distribution car le dépliant n'est pas conforme à la politique linguistique du gouvernement.

La réglementation rattachée à la loi n'est toujours pas connue quatre mois après l'adoption de la loi.

MISE AU POINT

Dans notre circulaire "Soldes pour le foyer" distribuée dans La Tribune du 18 avril, veuillez noter qu'à la page 4 de l'encart "La mode et bien plus" faisant partie de cette circulaire, les tenues d'été Sears unies ou à rayures pour fillettes annoncées à 10,99\$-12,99\$ ne sont plus disponibles; à la page 10, la "jupe" mentionnée dans le texte pour les coordonnées à rayures pour femmes n'est pas disponible; seuls le short, le pantalon ou la veste sont offerts aux prix indiqués dans cette même page. Dans la circulaire, à la page B6, l'illustration des caleçons bikini Yves Martin est inexacte; de plus, l'ensemble 4 pièces offert à 14,99\$ comprend le haut, le pantalon, le sac et la brassière pour enfants; il n'y a pas de jupe. Le tracteur 11 HP no 60911 annoncé en page B10 n'est pas un modèle 5 vitesses mais bien 4 VITESSES. La bicyclette 16" no 27806-7 de la page B7 n'est pas disponible.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

51240

CORRECTION

dans notre catalogue "Guide des bons achats 89".

Page 74 13: Chandelles pour remorque, le texte devrait se lire comme suit: capacité de 6000 lb et non capacité de 8000 lb.

Page 78: article 25-1007x, compresseur. Contrairement à ce qui est indiqué, le tuyau n'est pas compris avec cet article. Le seul article de cette gamme qui est vendu avec le tuyau est le 21-1008-0.

Page 102 no. 14: Armoire compacte. Contrairement à ce qui est indiqué, la tablette n'est pas réglable.

Page 116: Article 58-7845-2 — Étau record ultra robuste, le texte devrait se lire comme suit: étau de 4 pouces, idéal pour bricoleurs. Mors en fer moulé de qualité, s'ouvrant à 4 1/2 pouces et non corps en fonte pour serrer tubes, enclume et mors en acier trempé. Plaques amovibles en fibre sur les mors pour ne pas abîmer les matériaux. Mors s'ouvrant à 3 pouces.

Page 138: Numéro 9: Manche pour rouleau. Le manche diffère légèrement de celui montré.

Page 236: Article 79-7017-X — Skis slalom Sceptor XL 150. Contrairement à ce qui est indiqué il s'agit du prix pour un ski et non pour la paire.

Article 79-7018-X — Skis laser GS-2000. Contrairement à ce qui est indiqué, il s'agit du prix pour un ski non pour la paire.

Page 280: Numéro 5 — Tondeuse Black & Decker, évacuation latérale. Le texte devrait se lire comme suit: roues de 2 pouces et non roues de 6 pouces.

Page 281: Numéro 7 — Rotoculteur à moteur Briggs & Stratton de 4 h.p. Le prix de cet article devrait être 499,99 et non 569,99.

Page 288: Numéro 5 — Le texte devrait se lire comme suit: cisailles à haie de 9 pouces à bas prix et non cisailles à haies de 8 pouces à bas prix.

Nos excuses à notre clientèle.

CANADIAN TIRE magasins associés

51239

LE PRINTEMPS

C'EST MAINTENANT



GOLFGREEN 20-3-4 avec 50% de N total de S.C.U.
Engrais de première qualité pour le gazon établi. L'azote à dégagement graduel du S.C.U. assure une fertilisation prolongée, pour donner une belle pelouse fournie et de couleur riche.

SPECIAL 14.95\$

NEW NOUVEAU

4 1/2' **15.00**
5' **18.50**

Combi-System de Gardena outils de jardinage

- Un seul manche pour tous les outils
- Emboltez et attachez tout simplement
- Le ra-cord ultra-résistant
- Tous les outils sont recouverts du fini Duroplast ultra-résistant
- Manche interchangeable en aluminium



ENGRAIS ORGANIQUE
Fertilisant à base organique. Un effluent d'épuration traité puis enrichi par une addition d'azote et de phosphore, pour fertiliser les pelouses et les parterres. Ne brûlera pas.

SPECIAL 19.95\$

Balais à gazon en plastique résistant Réglable
Rég. 16.50

SPECIAL 12.95\$

Séateurs GARDENA
Rég. 16.99

SPECIAL 9.95\$

Autres modèles disponible Avec ou sans étui.

Fumier de Mouton "DESPRÉS"

SPECIAL 3 / 7.33\$

SANS RISQUES DE BRULURES

Toujours populaire, fumier de mouton organique et complètement naturel. Garder vos fleurs, légumes et arbustes en santé en leur procurant tous les éléments nécessaires dont ils ont besoin pour une pousse équilibrée, tout en respectant la composition du sol. C'est la meilleure solution à court terme.

HEURES D'OUVERTURE:

7 JOURS/SEM 9H-21H



5330, boul. Bourque Rock Forest
819.864.6831 819.864.6832

Photo non conforme.